



Communes de la ligne de chemin de fer La Rochelle – La Roche-sur-Yon

ETUDE STATISTIQUE ET PROSPECTIVE

**des déplacements professionnels et scolaires
entre La Rochelle et La Roche-sur-Yon
et évaluation de l'utilisation d'un service TER**

Réalisée par la commune de Marans et mise à jour le 06/05/2020



Gare de Le Champ-Saint-Père



Sommaire

I – Objectif de l'étude statistique	4
II – Sources et méthodologie	5
Les données statistiques des déplacements professionnels et scolaires.....	5
La constitution des « zones de chalandise » autour des gares et haltes TER.....	5
Les communes de destination	7
III – Statistiques des déplacements professionnels et scolaires par « zone de chalandise » - INSEE 2016	7
La Roche-sur-Yon et son agglomération – Vendée.....	7
Le Champ-Saint-Père – Vendée – CDC Vendée Grand Littoral	8
Luçon – Vendée – CDC Sud Vendée Littoral	8
Nalliers – Vendée – CDC Sud Vendée Littoral.....	9
Fontenay-le-Comte et Les Velluire-sur-Vendée – Vendée – CDC Pays de Fontenay-Vendée	10
Marans – Charente-Maritime – CDC Aunis Atlantique.....	11
Andilly-les-Marais et Saint-Ouen-d'Aunis – Charente-Maritime – CDC Aunis Atlantique.....	12
Dompierre-sur-Mer – Charente-Maritime – CDA La Rochelle.....	12
Périgny – Charente-Maritime – CDA La Rochelle	13
La Rochelle et son agglomération – Charente-Maritime.....	13
Tableau de synthèse pour l'ensemble des zones de chalandise.....	14
Commentaires sur les données statistiques des déplacements professionnels et scolaires.....	14
IV – Statistiques de destination des déplacements professionnels et scolaires.....	16
V – Prospective à 10 ans – Prise en compte des objectifs des documents directeurs – Extrapolations des données de 2016	16
Les principes et les sources d'information	16
Les extrapolations à 10 ans : population et déplacements quotidiens.....	17
VI – Exploitation des données statistiques et de la prospective – Transport ferroviaire TER.....	19
Le mode de transport dans les déplacements professionnels – Ville de Saintes	20
Le mode de transport dans les déplacements professionnels – Communes de l'étude	21
Les montées et descentes dans les gares de l'étude – Projection 2030 – Données brutes	21
Réserves et avis critiques sur les données brutes obtenues – Correction des données brutes.....	23
Récapitulatif des potentiels corrigés des gares et haltes TER intermédiaires.....	27
Evaluation de la fréquentation annuelle (indicateur SNCF).....	28
VII – CONCLUSION – SYNTHÈSE	30
VIII – Diffusion de la présente étude.....	32
ANNEXES.....	33
Cartographies et données complémentaires.....	33
Carte des « gares TER » et des zones de chalandise.....	34
Les zones de chalandises détaillées pour chaque « gare TER ».....	35
Statistiques INSEE 2016 – Données brutes par zone de chalandise.....	40
Evolution de la population des communes des zones de chalandise – 1975 à 2016 – Source INSEE.....	66
Synthèse des statistiques INSEE 2016 – Projection 2030 avant correction	68



I – Objectif de l'étude statistique

Les communes de Charente-Maritime et de Vendée situées le long de la ligne de chemin de fer La Rochelle – La Roche-sur-Yon ont constitué depuis le mois de juin 2019 un groupe de travail dans le but de formaliser et diffuser un programme politique d'aménagement du territoire par le développement du transport ferroviaire entre les villes de La Rochelle et La Roche-sur-Yon.

Cette démarche politique s'appuie sur les travaux de modernisation de la ligne qui seront réalisés à partir de janvier 2020 par SNCF Réseau, et prend surtout en compte le financement par les régions Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine, les départements de la Vendée et de la Charente-Maritime, et l'agglomération de La Rochelle, de ces travaux à hauteur de 40%. Ainsi il paraît tout à fait légitime aux élus locaux des communes et territoires situés le long de la ligne en cours de modernisation que les crédits investis par les collectivités locales permettent dès la remise en service de la ligne rénovée le développement d'une offre TER manquante à ce jour, entre les agglomérations de La Rochelle et de La Roche-sur-Yon avec des dessertes supplémentaires entre ces deux villes.

Les communes ainsi réunies autour de ce projet commun sont :

Andilly-les-Marais – Charente-Maritime – CDC Aunis Atlantique
Dompierre-sur-Mer – Charente-Maritime – CDA La Rochelle
Fontenay-le-Comte – Vendée – CDC Pays de Fontenay-Vendée
Le Champ-Saint-Père – Vendée – CDC Vendée Grand Littoral
Les Velluire-sur-Vendée – Vendée - CDC Pays de Fontenay-Vendée
Luçon – Vendée – CDC Sud Vendée Littoral
Marans – Charente-Maritime – CDC Aunis Atlantique
Nalliers – Vendée – CDC Sud Vendée Littoral
Périgny – Charente-Maritime – CDA La Rochelle
Saint-Ouen-d'Aunis – Charente-Maritime – CDC Aunis Atlantique

Les EPCI auxquels adhèrent ces communes sont associés aux travaux et au programme politique des communes.

Afin d'avancer dans le projet de développer une offre de TER entre La Rochelle et La Roche-sur-Yon avec des haltes supplémentaires entre ces deux villes, les communes ont décidé lors de leur réunion du 2 octobre 2019 à Marans de réaliser une étude statistique sur les déplacements professionnels et scolaires de leurs habitants et des communes voisines. Cette étude devra appuyer le projet politique en mettant en valeur le potentiel de fréquentation d'un service TER et des gares intermédiaires dont la remise en service est demandée par les communes.

Lors de la réunion du 20 janvier 2020 à Fontenay-le-Comte, les communes et les EPCI ont pu prendre connaissance des données brutes et d'une première approche statistique et prospective, et ont formulé des arbitrages et des corrections sur certains points, qui ont été intégrés dans la version définitive de l'étude.



II – Sources et méthodologie

Les données statistiques des déplacements professionnels et scolaires

L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) a publié en juin 2019 les données statistiques sur les mobilités professionnelles et sur les mobilités scolaires issues du recensement mené en 2016.

Les fichiers de données concernent toute la France, et sont téléchargeables par les liens suivants :

Mobilités professionnelles des individus en 2016 : déplacements commune de résidence / commune de travail : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4171531>

Mobilités scolaires des individus en 2016 : déplacements commune de résidence / commune de scolarisation : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4171517>

Des notices explicatives sur la source des données sont disponibles sur les liens suivants :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/4171554/fiche-depl-dom-travail.pdf>

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/4171540/fiche-depl-dom-etudes.pdf>

Et une notice explicative sur les données présentées dans les bases de données est disponible au lien suivant :

https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/4171531/contenu_RP2016_mobpro.pdf

Les bases de données de l'INSEE concernant toute la France, seules les données des départements de la Charente-Maritime et de la Vendée ont été extraites pour servir de base au travail. En effet, il semble inutile d'élargir l'étude aux départements voisins, les flux quotidiens étant sans doute rares. Par contre concernant les flux scolaires, une attention a été portée aux flux en direction des villes universitaires de Nantes et de Bordeaux, en plus des villes de La Roche-sur-Yon et La Rochelle. Ces flux ont été quantifiés, en sachant qu'ils sont très probablement déjà inclus dans le trafic « grandes lignes » de la ligne Nantes – Bordeaux.

A titre d'information uniquement, les trajets allant au-delà des villes de La Rochelle et de La Roche-sur-Yon sont mentionnés, et pour ces trajets ont été pris en compte :

- Vers Nantes toutes les destinations du département de la Loire Atlantique (44), de l'Ille et Vilaine (35), du Morbihan (56) et du Finistère (29).
- Vers Bordeaux toutes les destinations du département de la Gironde (33) ainsi que les villes intermédiaires de Rochefort (17299) et de Saintes (17415).

REMARQUE concernant les "scolaires" : il est communément admis par l'INSEE que ces chiffres sont assez fiables pour le secondaire, mais ne rendent généralement pas compte des flux du supérieur. En effet, les étudiants se domicilient généralement dans leur ville d'étude et non "chez leurs parents" lorsqu'ils sont recensés, mais font régulièrement des trajets entre le domicile de leurs parents et leur lieu d'étude.

La constitution des « zones de chalandise » autour des gares et haltes TER

Deux études ont été réalisées par le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), établissement public placé sous la double tutelle du Ministère de la transition écologique et solidaire et du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales, pour la région des Hauts de France concernant « l'estimation du report modal de la voiture vers l'offre de transport régional ».



Une étude concerne l'ancienne région « Picardie » et a été publiée en décembre 2016, une étude plus récente sur la même trame a été réalisée pour l'ancienne région du Nord Pas-de-Calais, publiée en avril 2018.

http://www.observatoire-transports-hauts-de-france.fr/IMG/pdf/etude_report_modal_ex-picardie.pdf

http://www.observatoire-transports-hauts-de-france.fr/IMG/pdf/etude_report_modal_ex-nord-pas-de-calais.pdf

Ces études servent de base méthodologique pour déterminer notamment les zones de chalandise autour des gares ou haltes intermédiaires posées en hypothèse par le groupe des communes de la ligne La Rochelle – La Roche-sur-Yon, à savoir Périgny, Dompierre-sur-Mer, Andilly-les-Marais – Saint-Ouen-d'Aunis et Marans en Charente-Maritime, Velluire – Fontenay-le-Comte, Nalliers, Luçon et Le Champ-Saint-Père en Vendée.

Il ressort notamment de ces études une notion de « distance de rabattement » correspondant à la distance qu'un usager du train est prêt à effectuer en voiture pour se rendre dans une gare pour un trajet quotidien. Cette distance de rabattement servira à constituer les « zones de chalandise » autour de chaque gare ou halte TER envisagée par le groupe de travail. Conformément aux analyses et conclusions des études CEREMA, et compte tenu de la typologie des gares et haltes ferroviaires envisagées, il a été proposé de conserver une distance de rabattement de 15 à 16 km maximum autour de chaque gare.

Toutefois, la distance prise en considération est moindre pour les gares proches les unes des autres (Andilly-les-Marais et Marans, Marans et Nalliers) pour « partager » correctement les zones de chalandises, sans intersection et sans concurrence, et autour des villes de La Rochelle et de La Roche-sur-Yon, où le « temps » à parcourir pour rejoindre une gare l'emporte sur la « distance ». Et exceptionnellement elle est étendue à 22 km au sud de Le Champ-Saint-Père compte tenu du fait qu'il n'y a pas, pour les communes les plus éloignées, de meilleure alternative pour rejoindre une gare ou halte ferroviaire (à comparer aux gares des Sables d'Olonne, de La Roche-sur-Yon ou de Luçon).

A partir d'une carte et en fonction des liaisons routières, des communes ont ainsi été regroupées en « zone de chalandise » d'une des communes situées le long de la ligne et susceptibles d'accueillir une halte pour un service TER. Ainsi, dans le chapitre *III – Statistiques des déplacements professionnels et scolaires par « zone de chalandise »*, les données pour chaque commune située le long de la ligne regroupent un potentiel de chalandise élargi aux communes voisines dont la liste et la distance par route sont indiquées.

Même si pour certaines communes le rattachement à telle ou telle « gare » peut être discuté, il est surtout important de constituer autour de la ligne de chemin de fer une « enveloppe » de communes dont les habitants pourraient trouver intérêt à rejoindre la gare la plus proche pour effectuer un trajet quotidien en train TER plutôt qu'en automobile. L'exemple de la commune de Chaillé les Marais en est une illustration. En effet, cette commune regroupe trois bourgs bien distincts situés le long de RD137 et certains habitants de cette commune pourraient juger plus simple de se rendre à Nalliers pour aller vers Luçon et La Roche-sur-Yon, ou descendre jusqu'à Marans pour prendre un TER vers La Rochelle. Ce qui compte, c'est que le potentiel de la ligne soit globalement évalué dans cette étude, et les incertitudes sur l'opportunité de rattacher les habitants d'une commune à une « gare » n'ont pas d'incidence sur le potentiel global de la ligne (voir *VII – Conclusion – Synthèse*).

Des cartes sont fournies en fin d'étude, *ANNEXE – Cartographies et données complémentaires*.



Les communes de destination

Pour les destinations, considérant que les usagers du train ne disposent pas d'un moyen de locomotion motorisé à leur gare de destination, **nous avons considéré uniquement les individus ayant déclaré leur lieu de travail ou de scolarisation dans la commune où se situe la gare**, même si un service de transport urbain est susceptible de prendre le relais vers d'autres communes. A titre d'exemple ce serait le cas pour l'agglomération de La Rochelle, où la commune de Puilboreau, avec sa grande zone commerciale, peut assez facilement être ralliée par les transports en communs rochelais depuis Dompierre-sur-Mer, Périgny ou La Rochelle. Cette position est conforme aux études CEREMA citées plus haut, qui concluent que le trajet de la gare au lieu de travail est généralement effectué à pied (70%), et que le temps de marche peut aller dans ces circonstances jusqu'à 20 minutes, pour une valeur moyenne de 11 minutes. Or la distance parcourue en 11 minutes à pied est de l'ordre de 500 à 600 mètres, ce qui permet souvent de traverser une petite ville comme Marans, Nalliers ou Le Champ-Saint-Père.

Des illustrations cartographiques et tableaux de données sont fournies en fin d'étude, *ANNEXE – Cartographies et données complémentaires*.

III – Statistiques des déplacements professionnels et scolaires par « zone de chalandise » - INSEE 2016

Département de la Vendée

La Roche-sur-Yon et son agglomération – Vendée

La ville de La Roche-sur-Yon est desservie par les trains TET et TER circulant entre Nantes et La Rochelle, dispose de liaisons ferroviaires dans les directions de l'est et de l'ouest avec des gares TER dans les villes voisines. La zone de chalandise est donc restreinte à La Roche-sur-Yon et quelques communes très proches.

Le trajet routier de La Roche-sur-Yon à La Rochelle prend environ 1h30, ce qui fait un aller-retour de 3h pour les trajets quotidiens. Le trajet en train TER avec des arrêts intermédiaires est estimé à environ 1h50, et à environ 1h en train intercity sur la ligne rénovée. Les itinéraires routiers entre La Roche-sur-Yon et Luçon d'une part, et Fontenay-le-Comte d'autre part ne suivent pas la voie ferrée et sont plus intéressants que le trajet en train. Ces itinéraires sont empruntés par des autocars réguliers.

Les communes de chalandise de la gare de La Roche-sur-Yon :

Nom de la commune	Code INSEE	Distance et temps à La Roche-sur-Yon
Aubigny-Les-Clouzeaux	85008	9,5 km – 13 minutes
Mouilleron-le-Captif	85155	7,5 km – 12 minutes
Nesmy	85160	10 km – 13 minutes
La Roche-sur-Yon	85191	0
Venansault	85300	8,4 km – 12 minutes

Dénombrement des déplacements professionnels et scolaires

Direction	Nombre d'individus professionnels + scolaires	Observations
La Rochelle et communes intermédiaires	293 + 94 = 387	Trajet quotidien
Vers Bordeaux et Aquitaine	56 + 56 = 112	A priori 1 AR par semaine



Au total le nombre d'individus effectuant un trajet professionnel ou scolaire quotidien vers La Rochelle dans la zone de chalandise de la gare de La Roche-sur-Yon est évalué à 387 en 2016.

Par ailleurs 112 individus effectuent a priori une fois par semaine un déplacement professionnel ou scolaire en direction de Bordeaux.

Le Champ-Saint-Père – Vendée – CDC Vendée Grand Littoral

La commune de Le Champ-Saint-Père est intermédiaire entre La Roche-sur-Yon et Luçon, à l'écart de l'axe routier principal. Elle peut être un point d'accès au train pour de nombreuses communes situées entre le tracé de la voie ferrée et la côte vendéenne, toutes situées à moins de 25 km / 25 minutes, et présente un accès plus rapide et plus pratique (stationnement) que les gares urbaines de Luçon ou La Roche-sur-Yon pour les communes les plus éloignées.

Les communes de chalandise de la gare de Le Champ-Saint-Père :

Nom de la commune	Code INSEE	Distance et temps à Le Champ-Saint-Père
Angles	85004	14,2 km – 16 minutes
Avrillé	85010	13 km – 14 minutes
Le Bernard	85022	14,8 km – 16 minutes
La Bretonnière La Claye	85036	8,8 km – 10 minutes
Le Champ-Saint-Père	85050	0
La Couture	85074	8,8 km – 9 minutes
Curzon	85077	8,3 km – 8 minutes
Le Givre	85101	8,1 km – 11 minutes
La Jonchère	85116	9,8 km – 15 minutes
Longeville-sur-Mer	85127	17,6 km – 20 minutes
Moutiers les Maufaits	85156	7 km – 8 minutes
Rosnay	85193	5,3 km – 6 minutes
St Avaugourd des Landes	85200	12,5 km – 14 minutes
Saint Benoist su Mer	85201	10,5 km – 12 minutes
Saint Cyr en Talmondais	85206	5,9 km – 6 minutes
Saint Hilaire la Forêt	85231	16,9 km – 19 minutes
Saint Vincent sur Graon	85277	4,6 km – 5 minutes
St Vincent sur Jard	85278	21,3 km – 25 minutes
La Tranche sur Mer	85294	22,9 km – 24 minutes

Dénombrement des déplacements professionnels et scolaires

Direction	Nombre d'individus professionnels + scolaires	Observations
La Roche-sur-Yon	1 217 + 516 = 1 733	Trajet quotidien
La Rochelle et communes intermédiaires	421 + 260 = 681	Trajet quotidien
Vers Nantes, Loire Atlantique et Bretagne	80 + 74 = 154	A priori 1 AR par semaine
Vers Bordeaux et Aquitaine	0 + 5 = 5	A priori 1 AR par semaine

Au total le nombre d'individus effectuant un trajet professionnel ou scolaire quotidien dans la zone de chalandise de la gare TER de Le Champ-Saint-Père est évalué à 2 414 en 2016.

Par ailleurs 159 individus effectuent a priori une fois par semaine un déplacement professionnel ou scolaire en direction des métropoles de Nantes et de Bordeaux.

Luçon – Vendée – CDC Sud Vendée Littoral

La ville de Luçon est déjà desservie par les trains intercity (TET) et le TER circulant entre La Rochelle et La Roche-sur-Yon. Les déplacements professionnels et scolaires au départ de



Luçon et à destination de La Roche-sur-Yon et Nantes sont donc a priori déjà possibles (novembre 2019) :

Autocars 6h15, 6h52, 7h47 et TER 7h06 en direction de La Roche-sur-Yon, arrivée 30 à 50 minutes plus tard.

Il n'y a par contre pas de train matinal en direction de La Rochelle : Intercité 9h51 en direction de La Rochelle, arrivée à 11h.

Les communes de chalandise de la gare de Luçon :

Nom de la commune	Code INSEE	Distance et temps à Luçon
Champagné-les-Marais	85049	10,6 km – 12 minutes
Chasnais	85058	5,3 km – 7 minutes
Corpe	85073	6,2 km – 8 minutes
Grues	85104	16,3 km – 18 minutes
Lairoux	85117	8,8 km – 12 minutes
Luçon	85128	0
Les Magnils Reigniers	85131	5,2 km – 6 minutes
Moreilles	85149	8,9 km – 10 minutes
Péault	85171	8,1 km – 9 minutes
Puyravault	85185	14,4 km – 16 minutes
Saint-Denis-du-Payré	85207	13,5 km – 14 minutes
Ste Gemme La Plaine	85216	5,9 km – 8 minutes
Saint-Michel-en-l'Herm	85255	14,7 km – 16 minutes
Triaize	85297	7,8 km – 8 minutes

Dénombrement des déplacements professionnels et scolaires

Direction	Nombre d'individus professionnels + scolaires	Observations
La Roche-sur-Yon et communes intermédiaires	512 + 250 = 762	Trajet quotidien
La Rochelle et communes intermédiaires	681 + 147 = 828	Trajet quotidien
Vers Nantes, Loire Atlantique et Bretagne	25 + 30 = 55	A priori 1 AR par semaine
Vers Bordeaux et Aquitaine	15 + 5 = 20	A priori 1 AR par semaine

Au total le nombre d'individus effectuant un trajet professionnel ou scolaire quotidien dans la zone de chalandise de la gare de Luçon est évalué à 1 590 en 2016.

Par ailleurs 75 individus effectuent a priori une fois par semaine un déplacement professionnel ou scolaire en direction des métropoles de Nantes et de Bordeaux.

Nalliers – Vendée – CDC Sud Vendée Littoral

La commune de Nalliers est une commune rurale. Comme pour les communes avoisinantes, la population active résidant à Nalliers travaille principalement hors de la commune, et de manière à peu près égale en direction de Luçon / La Roche-sur-Yon, Fontenay-le-Comte, et Marais / La Rochelle. Nalliers est actuellement desservie par des autocars régionaux.

Concernant la commune de Chaillé-les-Marais, ne sont comptés dans le tableau ci-dessous que les habitants de cette commune indiquant effectuer un déplacement professionnel ou scolaire quotidien en direction de Luçon et La Roche-sur-Yon. Le reste des habitants effectuant des déplacements quotidiens est comptabilisé dans la zone de chalandise de Marais et marginalement dans la zone de chalandise des Velluire-sur-Vendée. Ce choix permet de tenir compte de la typologie particulière de cette commune, qui comporte 3 bourgs le long de la RD 137, dont le plus au nord est plus proche de Nalliers, celui situé le plus au sud étant plus proche de Marais.



Les communes de chalandise de la gare de Nalliers :

Nom de la commune	Code INSEE	Distance et temps à Nalliers
Chaillé les Marais (partiel)	85042	10 km – 15 minutes
La Chapelle Thémér	85056	12,1 km – 13 minutes
L'Hermeault	85110	11,6 km – 13 minutes
Marsais Sainte Radegonde	85137	14,4 km – 16 minutes
Mouzeuil Saint Martin	85158	3,4 km – 4 minutes
Nalliers	85159	0
Pétosse	85174	10,2 km – 11 minutes
Pouillé	85181	7,4 km – 8 minutes
Saint Aubin la Plaine	85199	5,1 km – 5 minutes
Saint Etienne de Brillouet	85209	6,8 km – 7 minutes
Saint Jean de Beugné	85233	7,9 km – 8 minutes
Saint Martin des Fontaines	85245	13,2 km – 15 minutes
Saint Valérien	85274	10 km – 11 minutes
Thiré	85290	10,1 km – 11 minutes

Dénombrement des déplacements professionnels et scolaires

Direction	Nombre d'individus professionnels + scolaires	Observations
Luçon – La Roche-sur-Yon et communes intermédiaires	592 + 358 = 950	Trajet quotidien
La Rochelle et communes intermédiaires	663 + 381 = 1 044	Trajet quotidien
Vers Nantes, Loire Atlantique et Bretagne	40 + 15 = 55	A priori 1 AR par semaine
Vers Bordeaux et Aquitaine	20 + 0 = 20	A priori 1 AR par semaine

Au total le nombre d'individus effectuant un trajet professionnel ou scolaire quotidien dans la zone de chalandise de la gare TER de Nalliers est évalué à 1 994 en 2016.

Par ailleurs 75 individus effectuent a priori une fois par semaine un déplacement professionnel ou scolaire en direction des métropoles de Nantes et de Bordeaux.

Fontenay-le-Comte et Les Veuve-sur-Vendée – Vendée – CDC Pays de Fontenay-Vendée

Fontenay-le-Comte est une commune de 13 400 habitants qui était reliée par voie de chemin de fer à Niort, à Luçon et à La Rochelle, mais qui n'est plus desservie aujourd'hui par aucune liaison ferroviaire. Un service TER par autocar existe en direction de Niort / Poitiers, de Luçon / La Roche-sur-Yon / Nantes et de La Rochelle / Bordeaux. La commune des Veuve sur Vendée est située sur la ligne La Rochelle - La Roche-sur-Yon et est susceptible d'accueillir une halte TER « Veuve – Fontenay-le-Comte ».

Les communes de chalandise de la gare de Veuve – Fontenay-le-Comte :

Nom de la commune	Code INSEE	Distance et temps à Veuve
Auchay sur Vendée	85009	5,8 km – 6 minutes
Doix-lès-Fontaines	85080	8 km – 9 minutes
Fontenay-le-Comte	85092	11,7 km – 13 minutes
Le Gué de Veuve	85105	4,6 km – 5 minutes
Le Langon	85121	6,9 km – 8 minutes
Longèves (85)	85126	10,4 km – 12 minutes
Maillé	85132	13,5 km – 15 minutes
Maillezais	85133	14,3 km – 16 minutes
Montreuil	85148	5,9 km – 6 minutes
Saint Martin de Fraigneau	85244	15,6 km – 14 minutes
Saint Pierre le Vieux	85265	15,9 km – 17 minutes
La Taillée	85286	5,8 km – 7 minutes
Vix	85303	6,6 km – 7 minutes
Vouillé les Marais	85304	8,8 km – 11 minutes
Les Veuve-sur-Vendée	85177 et 85299 en 2016	0



Dénombrement des déplacements professionnels et scolaires

Direction	Nombre d'individus professionnels + scolaires	Observations
Luçon – La Roche-sur-Yon et communes intermédiaires	368 + 260 = 628	Trajet quotidien
La Rochelle et communes intermédiaires	475 + 97 = 572	Trajet quotidien
Vers Nantes, Loire Atlantique et Bretagne	125 + 90 = 215	A priori 1 AR par semaine
Vers Bordeaux et Aquitaine	23 + 0 = 23	A priori 1 AR par semaine

Au total le nombre d'individus effectuant un trajet professionnel ou scolaire quotidien dans la zone de chalandise de la gare TER de Velluire – Fontenay-le-Comte est évalué à 1 200 en 2016.

Par ailleurs 238 individus effectuent a priori une fois par semaine un déplacement professionnel ou scolaire en direction des métropoles de Nantes et de Bordeaux.

Département de la Charente-Maritime

Marans – Charente-Maritime – CDC Aunis Atlantique

Dans la présente étude, la zone de chalandise de la gare de Marans est évaluée sur la base de l'étude ITER de 2013 réalisée par la DDTM17. Il est notamment considéré que les habitants de la communes de Chaillé les Marais, au nord le long de la RD 137, seront plus attirés par une montée en gare de Marans qu'en gare de Velluire ou Nalliers pour la direction de La Rochelle. Au sud de Marans, la gare d'Andilly – Saint-Ouen-d'Aunis limite l'extension de la zone d'influence de Marans, et à l'ouest la commune de Charron a été incluse même s'il est probable que les déplacements en automobile vers La Rochelle ou Luçon soient plus attractifs que par le train, sauf pour les destinations plus lointaines comme Bordeaux ou Nantes. Les déplacements professionnels et scolaires entre les communes de la zone de chalandise de Marans et la commune d'Andilly les Marais n'ont pas été pris en compte compte-tenu de la proximité des deux villes.

Les communes de chalandise de la gare de Marans :

Nom de la commune	Code INSEE	Distance et temps à Marans
Charron	17091	10,9 km – 13 minutes
Marans	17218	0
La Ronde	17303	16,5 km – 18 minutes
Saint Cyr du Doret	17322	15,9 km – 17 minutes
Saint Jean de Liversay	17349	10,9 km – 11 minutes
Taugon	17439	14 km – 15 Minutes
Chaillé les Marais (partiel)	85042	11,4 km – 12 minutes
L'île d'Elle	85111	5,6 km – 6 minutes
Ste Radegonde des Noyers	85267	13,8 km – 15 minutes

Dénombrement des déplacements professionnels et scolaires

Direction	Nombre d'individus professionnels + scolaires	Observations
Luçon – La Roche-sur-Yon et communes intermédiaires	313 + 138 = 451	Trajet quotidien
La Rochelle et communes intermédiaires	1 662 + 535 = 2 197	Trajet quotidien
Vers Nantes, Loire Atlantique et Bretagne	15 + 15 = 30	A priori 1 AR par semaine
Vers Bordeaux et Aquitaine	83 + 5 = 88	A priori 1 AR par semaine

Au total le nombre d'individus effectuant un trajet professionnel ou scolaire quotidien dans la zone de chalandise de la gare TER de Marans est évalué à 2 648 en 2016.



Par ailleurs 118 individus effectuent a priori une fois par semaine un déplacement professionnel ou scolaire en direction des métropoles de Nantes et de Bordeaux.

Andilly-les-Marais et Saint-Ouen-d'Aunis – Charente-Maritime – CDC Aunis Atlantique

La gare d'Andilly est située dans la pointe nord de la commune de Saint-Ouen-d'Aunis. Elle est à l'écart des bourgs, et à distance équivalente des bourgs d'Andilly-les-Marais, Saint-Ouen d'Aunis et Villedoux. La question se pose concernant l'intérêt pour les habitants de ces communes situées à environ 20 minutes de La Rochelle et des zones d'activité d'utiliser le train plutôt que l'automobile, et les tableaux ci-dessous donnent les données brutes issues des statistiques INSEE. La pondération du potentiel sera examinée dans le chapitre VI – *Exploitation des données statistiques et de la prospective – Transport ferroviaire TER.*

Les communes de chalandise de la gare d'Andilly – Saint-Ouen-d'Aunis :

Nom de la commune	Code INSEE	Distance et temps à la gare
Andilly-les-Marais	17008	2 km – 2 minutes
Longèves (17)	17208	5 km – 5 minutes
Saint-Ouen-d'Aunis	17376	3 km – 3 minutes
Villedoux	17472	1,5 km – 2 minutes

Dénombrement des déplacements professionnels et scolaires

Direction	Nombre d'individus professionnels + scolaires	Observations
Luçon – La Roche-sur-Yon et communes intermédiaires	30 + 15 = 45	Trajet quotidien
La Rochelle et communes intermédiaires	1 585 + 528 = 2 113	Trajet quotidien
Vers Nantes, Loire Atlantique et Bretagne	5 + 0 = 5	A priori 1 AR par semaine
Vers Bordeaux et Aquitaine	76 + 5 = 81	A priori 1 AR par semaine

Au total le nombre d'individus effectuant un trajet professionnel ou scolaire quotidien dans la zone de chalandise de la gare TER d'Andilly est évalué à 2 158 en 2016.

Par ailleurs 86 individus effectuent a priori une fois par semaine un déplacement professionnel ou scolaire en direction des métropoles de Nantes et de Bordeaux.

Dompierre-sur-Mer – Charente-Maritime – CDA La Rochelle

La gare actuelle de Dompierre-sur-Mer est située à l'écart du bourg, au sud-ouest. Compte tenu de la proximité de Dompierre-sur-Mer avec les zones d'activité de Périgny ou de Beaulieu, la zone de chalandise de la gare est considérée limitée à la commune même et à deux communes limitrophes, et la destination prise en compte est uniquement La Rochelle vers l'ouest. Toutefois, il existe un service de transport en commun de l'agglomération qu'il faudra prendre en considération dans les analyses des données. Toutes les communes de la ligne ont toutefois été prises en compte en direction du nord et de La Roche-sur-Yon.

A noter que la création d'une halte TER pourrait être située plus près du bourg.

Les communes de chalandise de la gare de Dompierre-sur-Mer :

Nom de la commune	Code INSEE	Distance et temps à la gare
Dompierre-sur-Mer	17142	0
Saint-Rogatien	17391	4,8 km – 6 minutes
Saint-Xandre	17414	4,2 km – 6 minutes



Dénombrement des déplacements professionnels et scolaires

Direction	Nombre d'individus professionnels + scolaires	Observations
Luçon – La Roche-sur-Yon et communes intermédiaires	60 + 5 = 65	Trajet quotidien
La Rochelle	2 118 + 1 176 = 3 294	Trajet quotidien
Vers Nantes, Loire Atlantique et Bretagne	15 + 10 = 25	A priori 1 AR par semaine
Vers Bordeaux et Aquitaine	120 + 39 = 159	A priori 1 AR par semaine

Au total le nombre d'individus effectuant un trajet professionnel ou scolaire quotidien dans la zone de chalandise de la gare TER de Dompierre-sur-Mer est évalué à 3 359 en 2016.

Par ailleurs 184 individus effectuent a priori une fois par semaine un déplacement professionnel ou scolaire en direction des métropoles de Nantes et de Bordeaux.

Périgny – Charente-Maritime – CDA La Rochelle

De la même façon que pour Dompierre-sur-Mer, la proximité de Périgny avec La Rochelle ne rend pas pertinente le dénombrement des déplacements professionnels entre ces communes pour évaluer un potentiel pour une liaison TER. Néanmoins les statistiques données ci-dessous sont les données brutes et une évaluation sera faite dans le chapitre VI – *Exploitation des données statistiques et de la prospective – Transport ferroviaire TER.*

A noter également que la commune de Périgny a identifié un emplacement pour une future halte TER dans la zone d'activité.

Les communes de chalandise de la gare de Périgny :

Nom de la commune	Code INSEE	Distance et temps à la gare
Périgny	17274	0

Dénombrement des déplacements professionnels et scolaires

Direction	Nombre d'individus professionnels + scolaires	Observations
Luçon – La Roche-sur-Yon et communes intermédiaires	29 + 10 = 39	Trajet quotidien
La Rochelle	1 535 + 709 = 2 244	Trajet quotidien
Vers Nantes, Loire Atlantique et Bretagne	34 + 0 = 34	A priori 1 AR par semaine
Vers Bordeaux et Aquitaine	121 + 14 = 135	A priori 1 AR par semaine

Au total le nombre d'individus effectuant un trajet professionnel ou scolaire quotidien dans la zone de chalandise de la gare TER de Périgny est évalué à 2 283 en 2016.

Par ailleurs 169 individus effectuent a priori une fois par semaine un déplacement professionnel ou scolaire en direction des métropoles de Nantes et de Bordeaux.

La Rochelle et son agglomération – Charente-Maritime

La ville de La Rochelle se trouve sur la ligne Nantes – Bordeaux et est le terminus d'une ligne de chemin de fer en provenance de Paris. Nous avons considéré que seuls les habitants de la commune de La Rochelle pouvaient trouver une offre de service TER en direction de La Roche-sur-Yon intéressante en alternative à l'utilisation de l'automobile.

Par ailleurs la Rochelle étant reliée par les trains intercity (TET) à Luçon, La Roche-sur-Yon et Nantes, il existe déjà une offre de service pour des trajets quotidiens en direction des villes de Luçon et de La Roche-sur-Yon. Toutefois les horaires de ces trains ne correspondent pas aux horaires des trajets quotidiens domicile – lieu de travail ou domicile – école.



Les communes de chalandise de la gare de La Rochelle sont :

Nom de la commune	Code INSEE	Distance et temps à La Rochelle
La Rochelle	17300	0

Dénombrement des déplacements professionnels et scolaires

Direction	Nombre d'individus professionnels + scolaires	Observations
La Roche-sur-Yon et communes intermédiaires	219 + 28 = 247	Trajet quotidien
Vers Nantes, Loire Atlantique et Bretagne	79 + 56 = 135	A priori 1 AR par semaine

Au total le nombre d'individus effectuant un trajet professionnel ou scolaire quotidien vers La Roche-sur-Yon dans la zone de chalandise de la gare de La Rochelle est évalué à 247 en 2016.

Par ailleurs 135 individus effectuent a priori une fois par semaine un déplacement professionnel ou scolaire en direction de Nantes.

Tableau de synthèse pour l'ensemble des zones de chalandise

Il résulte des données détaillées ci-dessus la synthèse suivante :

Gare ou halte TER	Nombre d'individus effectuant un trajet professionnel + scolaire quotidien			Observations
	En direction de La Roche-sur-Yon	En direction de La Rochelle	Total	
La Roche-sur-Yon	-	293 + 94 = 387	387	
Le Champ-Saint-Père	1 217 + 516 = 1 733	421 + 260 = 681	2 414	
Luçon	512 + 250 = 762	681 + 147 = 828	1 590	
Nalliers	592 + 358 = 950	663 + 381 = 1 044	1 994	Concurrence de la route
Velluire – Fontenay-le-Comte	368 + 260 = 628	475 + 97 = 572	1 200	
Marais	313 + 138 = 451	1 662 + 535 = 2 197	2 648	
Andilly-les-Marais – Saint-Ouen-d'Aunis	30 + 15 = 45	1 585 + 528 = 2 113	2 158	Concurrence de la route
Dompierre-sur-Mer	60 + 5 = 65	2 118 + 1 176 = 3 294	3 359	Offre de transport urbain vers La Rochelle
Périgny	29 + 10 = 39	1 535 + 709 = 2 244	2 283	Offre de transport urbain vers La Rochelle
La Rochelle	219 + 28 = 247	-	247	
Totaux	4 920	13 360	18 280	

Commentaires sur les données statistiques des déplacements professionnels et scolaires

Plusieurs enseignements à tirer de l'extraction des statistiques de déplacements quotidiens professionnels et scolaires.

- 1) Les zones rurales présentent le plus fort nombre de déplacements quotidiens.

En premier lieu, les « petites » gares et leur zone de chalandise essentiellement rurale présentent le plus gros potentiel d'utilisateurs. Ce constat n'est pas propre à notre région : les petites villes et villages de nos campagnes accueillent une large part de population active et jeune, qui travaille et scolarise les enfants dans les grandes villes voisines. Ainsi il n'est pas surprenant de constater que le nombre le plus élevé de personnes effectuant un trajet quotidien professionnel ou scolaire, et par conséquent les plus forts potentiels d'utilisateurs



d'un service TER local entre La Rochelle et La Roche-sur-Yon, est relevé dans les zones de chalandise des gares de Marans (2 648 trajets quotidiens), de Le Champ-Saint-Père (2 414 trajets quotidiens), d'Andilly le Marais – Saint-Ouen-d'Aunis (2 158 trajets quotidiens) et de Nalliers (1 994 trajets quotidiens). Toutefois la concurrence de la route est à considérer.

A noter également que ce sont précisément les jeunes foyers d'actifs qui sont le plus susceptibles d'être attirés par une alternative de transport en commun ferroviaire en remplacement de trajets en automobile. Et comme indiqué plus haut, l'aménagement de parcs de stationnement dans l'environnement des « petites » gares est bien plus simple sur le plan foncier, et l'accès plus rapide et plus pratique que dans les grandes gares urbaines.

A titre d'exemple, voir le développement de la fréquentation de la gare TGV de Surgères, qui présente le gros avantage sur les gares de La Rochelle et de Niort de ses très vastes espaces de stationnement et d'un accès très simple aussi bien au stationnement qu'à la gare elle-même. Par ailleurs cette gare est facilement accessible par la route depuis Rochefort et devient donc naturellement la « gare TGV » de Rochefort. De la même manière les gares et haltes intermédiaires et rurales de la ligne La Rochelle – La Roche-sur-Yon peuvent devenir des points d'accès indirects aux trains « grande ligne » vers Nantes, Bordeaux et Paris.

- 2) Une majorité de déplacements professionnels et scolaires quotidiens en direction de La Rochelle le matin et retour en direction de La Roche-sur-Yon en fin d'après-midi.

Ce constat évident, à savoir un dénombrement de 13 360 déplacements quotidiens en direction de La Rochelle contre 4 920 en direction de La Roche-sur-Yon, ne signifie pas que La Rochelle soit la destination finale de ces déplacements. En effet, à titre d'exemple les 387 déplacements quotidiens recensés vers La Rochelle depuis La Roche-sur-Yon desserviraient les gares intermédiaires de la manière suivante :

Le Champ-Saint-Père : $20 + 0 = 20$ (5%)
 Luçon : $148 + 46 = 194$ (50%)
 Nalliers : 0
 Velluire – Fontenay-le-Comte : $105 + 20 = 125$ (33%)
 Marans : 0
 Andilly-les-Marais – Saint-Ouen-d'Aunis : 0
 Dompierre-sur-Mer : 0
 Périgny : $8 + 0 = 8$ (2%)
 La Rochelle : $12 + 28 = 40$ (10%)

Les statistiques de destination pour chaque zone de chalandise sont données en VI – *Exploitation des données statistiques et de la prospective – Transport ferroviaire TER.*

Enfin les chiffres indiquent des allers majoritairement en direction de La Rochelle le matin dans une tranche horaire d'arrivée allant de 7 à 9 heures, et bien sûr des retours allant majoritairement en direction de La Roche-sur-Yon en fin d'après-midi, dans une tranche horaire d'arrivée allant de 17 à 19 heures.

Des tableaux sont fournis en ANNEXE – *Cartographies et données complémentaires* indiquant les sens et les quantités de déplacements professionnels et scolaires quotidiens pour chaque « gare » intermédiaire.

A titre de réflexion, les trains intercity et TER actuels qui ne desservent que la gare intermédiaire de Luçon n'offriraient de service qu'à 60% des personnes effectuant un trajet professionnel ou scolaire quotidien à partir de la gare de La Roche-sur-Yon (Luçon 194, La Rochelle 40, total 234). Toutefois le premier train intercity en direction de La Rochelle ne passe qu'à 9h11 à La Roche-sur-Yon, donc en dehors des horaires



des trajets quotidiens. On peut en conclure qu'à ce jour aucun service de transport ferroviaire, intercity ou TER, n'est proposé pour les déplacements professionnels ou scolaires à partir de La Roche-sur-Yon et à destination de la Rochelle et des gares intermédiaires. Quant au train TER de la région des Pays de la Loire, on peut constater qu'il circule « à l'envers », puisqu'il effectue un trajet La Rochelle - Nantes le matin et un retour en soirée.

IV – Statistiques de destination des déplacements professionnels et scolaires

Comme cela a été exposé plus haut concernant les déplacements professionnels et scolaires quotidiens au départ de la zone de chalandise de La Roche-sur-Yon, il convient d'identifier pour chaque zone de chalandise les communes de destination afin de compléter l'analyse des statistiques pour l'identification des gares et haltes de descente en matinée et de remontée en fin d'après-midi.

Le tableau est présenté dans le chapitre VI – *Exploitation des données statistiques et de la prospective – Transport ferroviaire TER*, en tenant compte des extrapolations de population à 10 ans calculées en V – *Prospective à 10 ans – Prise en compte des objectifs des documents directeurs – Extrapolations des données de 2016*.

Pour ne pas alourdir l'étude par des données intermédiaires, le tableau des données brutes est présenté en ANNEXE – *Cartographies et données complémentaires*.

V – Prospective à 10 ans – Prise en compte des objectifs des documents directeurs – Extrapolations des données de 2016

Les principes et les sources d'information

Les données de l'INSEE collectées lors du recensement de 2016 méritent non seulement d'être mises à jour, mais surtout d'être projetées dans un moyen et long terme pour être compatibles avec l'évaluation de la pertinence d'un service de transport ferroviaire de passagers entre La Rochelle et La Roche-sur-Yon. En effet, compte tenu d'une part du délai de mise en place d'un tel service et d'autre part de la durée impérative de ce service pour s'installer dans les usages et atteindre sa pleine maturité, nous avons pris le parti d'extrapoler les données de l'INSEE dans 10 ans.

Les documents directeurs des communes et EPCI du territoire, SCoT, PADD et documents qui en découlent, permettent de prendre en compte des objectifs ou des projections d'évolution de la population sur un moyen terme de 10 ans, et d'ajuster ainsi les chiffres bruts issus du recensement de 2016 dans la perspective d'un moyen terme correspondant à la phase de développement et de consolidation d'un service TER.

Les sources suivantes ont été consultées et prises en compte pour cette prospective à 10 ans :

- Elaboration du schéma directeur de la ligne ferroviaire Nantes – Bordeaux, Contribution publiée en mai 2019 par les EPCI de Charente-Maritime et de Vendée situés le long de la ligne,
- SCoT de l'agglomération de La Rochelle, approuvé le 14 décembre 2011,
- SCoT du Pays d'Aunis, approuvé le 15 décembre 2011,



Précision : ces deux documents sont en cours de révision par élaboration d'un SCoT la Rochelle Aunis, et les données de travail d'élaboration ont été intégrées dans la prospective dans la mesure où elles sont plus à jour que les données des SCoT actuellement en vigueur.

- Scot Sud-Est Vendée, en cours d'élaboration, Document d'orientation et d'objectifs, version 4, mars 2019,
- Scot Sud Vendée Littoral, en cours d'élaboration, PADD, version du 15 octobre 2018,

Par ailleurs ont été aussi prises en compte les évolutions constatées de la population des communes de la « zone de chalandise » de chaque « gare TER » sur 40 années pour effectuer une extrapolation de tendance, avec toutes les réserves qu'il faut appliquer à ces calculs (source INSEE).

Pour ce qui concerne l'impact de l'ouverture d'un service TER sur les usages de déplacement quotidien, une analyse sera faite sur les déplacements des habitants de la ville de Saintes (voir plus bas VI – *Exploitation des données statistiques et de la prospective – Transport ferroviaire TER*).

Toutefois les études CEREMA pour la région des Hauts de France fournissent des évaluations, variables en fonction des typologies des lieux de départ et d'arrivée, de la distance à parcourir et / ou des temps de trajet, et ces informations seront exploitées pour proposer une évaluation du nombre de personnes susceptibles, avec une offre TER « intelligente », de passer d'un trajet quotidien en automobile à un trajet en train. Cela sera expliqué dans le chapitre VI – *Exploitation des données statistiques et de la prospective – Transport ferroviaire TER*.

Les extrapolations à 10 ans : population et déplacements quotidiens

Extrapolation de population

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des projections de population par « zone de chalandise » à partir des évolutions suivantes :

- Globalement, les évolutions de populations mentionnées dans la contribution des EPCI concernés au schéma directeur de la ligne Nantes - Bordeaux de mai 2019,
- Toujours à une échelle globale, les objectifs mentionnés dans les différents SCoT disponibles,
- A une échelle communale les projections pour chaque commune figurant dans les SCoT ou à défaut une extrapolation de la croissance de la population à partir des statistiques INSEE sur 40 années (recensements de 1975 à 2016).

Il n'a par contre pas été pris en compte l'impact qu'aura évidemment la création d'une halte ferroviaire TER sur l'attractivité du territoire rural desservi pour les foyers actifs. Toutefois il faut bien garder en mémoire que cet impact peut être très fort dans les communes d'implantation de ces haltes ferroviaires et les communes limitrophes.

A titre d'exemple, la population de Surgères était en stagnation et légère décroissance depuis le milieu des années 1970, avec un minimum constaté au recensement de 2004 à 5 905 habitants. En 2016, la population recensée est de 6 820 habitants, soit une croissance de 15,5% dans une période qui correspond justement à la mise en service de la ligne TGV Paris – La Rochelle, avec desserte de la gare de Surgères.

L'évolution de la population est globalement très dynamique dans toutes les villes et villages de l'étude depuis le milieu des années 1970, avec un fort développement des



lotissements dans les villes périphériques des agglomérations de La Roche-sur-Yon et La Rochelle, peuplés de familles actives, relativement jeunes, avec enfants et possédant 1 ou 2 véhicules par foyer. Cette évolution rapide et importante des populations est très marquée autour de La Rochelle pour les communes incluses dans notre étude, moins forte pour les communes autour de La Roche-sur-Yon, et nettement moins importante autour de Fontenay-le-Comte.

Globalement, pour l'ensemble des communes incluses dans notre étude, l'évolution de la population entre 1975 et 2016 s'établit à +26%, soit une progression moyenne annuelle de +0,57%. Une projection à 10 ans de ce taux annuel de croissance démographique donnerait une évolution de + 5,88%.

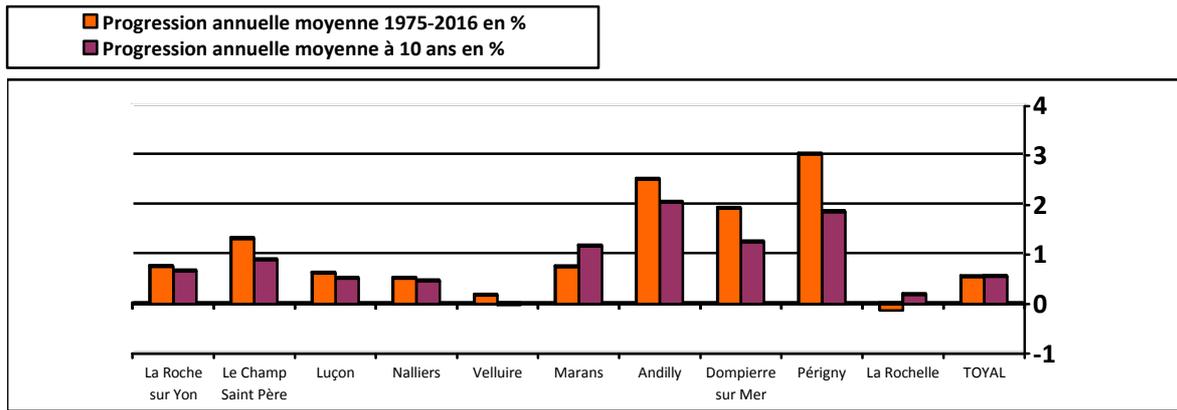
Toutefois ce coefficient doit être comparé sur chaque zone de chalandise au coefficient d'évolution de la population indiqué par chacun des EPCI de la ligne publié dans le document « Elaboration du schéma directeur de la ligne ferroviaire Nantes – Bordeaux, Contribution » publié en mai 2019, et dans lequel les EPCI avance les constats suivants entre 2010 et 2015 :

EPCI	Evolution démo. moyenne 2010-2015	Projection à 10 ans - 2030	Observations
La Roche-sur-Yon Agglomération	+ 0,8%	+ 8,29%	
Sud Vendée Littoral	+ 0,6%	+ 6,17%	
Pays de Fontenay-Vendée	- 0,3%	- 2,96%	
Aunis Atlantique	+ 2,2%	+ 24,31%	Taux annuel inscrit dans le PLUi-H 2019 : +2,13%
La Rochelle agglomération	+ 0,7%	+ 7,23%	
TOTAL PONDERE	+ 0,8%	+ 8,29%	

De manière arbitraire, et en absence de tout modèle permettant d'établir de manière argumentée une projection de population dans 10 ans (à savoir 2030, soit 2016 + 14 ans) dans les communes incluses dans notre étude et constituant la « zone de chalandise » des gares et haltes TER envisagées, nous retenons un taux d'évolution démographique à 10 ans moyen entre celui évalué par chaque EPCI (tableau ci-dessus) et celui correspondant à l'évolution dans chaque « zone de chalandise » dans les 40 dernières années (voir ANNEXE – Cartographies et données complémentaires pour les détails) dans le tableau ci-dessous.

Les chiffres de population sont ceux des « zones de chalandise ».

Gare ou halte TER	Population 2016 de la zone de chalandise	Evolution sur 40 ans (1975-2016)	Coefficient d'extrapolation retenu 2016-2030	Population estimée en 2030
La Roche-sur-Yon	72 453	+ 19 395 (+ 37%)	+ 9,76%	80 227
Le Champ-Saint-Père	22857	+ 9 488 (+71%)	+ 13,13%	25 858
Luçon	23 563	+ 5 243 (+29%)	+ 7,57%	25 347
Nalliers	9 673	+ 1 847 (+24%)	+ 4,95%	10 334
Velluire – Fontenay-le-Comte	27 987	+ 1 981 (+8%)	- 0,21%	27 928
Marais	16 172	+ 4 267 (+36%)	+ 17,67%	19 029
Andilly-les-Marais – Saint-Ouen-d'Aunis	7 051	+ 4 499 (+176%)	+ 32,90%	9 371
Dompierre-sur-Mer	12 311	+ 6 691 (+119%)	+ 18,96%	14 646
Périgny	8 281	+ 5 836 (+239%)	+ 29,45%	10 720
La Rochelle	75 736	+ - 4 021 (-5%)	+ 2,74%	77 809
Total	276 084	+ 55 226 (+25%)	+ 8,11%	301 268



Extrapolation des déplacements professionnels et scolaires quotidiens

La projection de la population des « zones de chalandise » à 10 ans permet de construire un tableau du nombre d'individus qui effectueront un trajet quotidien domicile-travail ou domicile-école dans 10 ans.

Gare ou halte TER	Nombre d'individus effectuant un trajet professionnel + scolaire quotidien – PROJECTION 2030			Observations
	En direction de La Roche-sur-Yon	En direction de La Rochelle	Total	
La Roche-sur-Yon	0	424	424	
Le Champ-Saint-Père	1 961	771	2 732	
Luçon	820	890	1 710	
Nalliers	1 014	1 115	2 129	Concurrence entre route et transport ferroviaire
Velluire – Fontenay-le-Comte	627	570	1 197	
Marans	532	2 590	3 122	
Andilly-les-Marais – Saint-Ouen-d'Aunis	60	2 808	2 868	Concurrence entre route et transport ferroviaire
Dompierre-sur-Mer	77	3 918	3 995	Offre de transport urbain vers La Rochelle
Périgny	50	2 905	2 955	Offre de transport urbain vers La Rochelle
La Rochelle	253	0	253	
Totaux	5 394	15 992	21 386	

VI – Exploitation des données statistiques et de la prospective – Transport ferroviaire TER

Jusqu'à présent notre étude n'a pas examiné les moyens de transport utilisés par les individus effectuant un trajet professionnel ou scolaire quotidien. Or cette donnée est disponible dans les bases de données INSEE de 2016 exploitées pour notre étude (donnée TRANS des déplacements professionnels uniquement, information inexistante dans les bases de données de la mobilité scolaire).

En premier lieu il convient de faire une évaluation de la répartition du nombre de personnes susceptibles d'utiliser l'automobile ou le train TER pour un déplacement professionnel



quotidien et de déterminer les facteurs qui sont susceptibles de favoriser ou de défavoriser l'utilisation du train TER.

A cet égard nous avons exploité les données de l'INSEE 2016 sur les déplacements professionnels pour les habitants de la ville de Saintes (Charente-Maritime). Dans les tableaux présentés ci-dessous, les moyens de transport déclarés ont été regroupés en 3 familles par souci de synthèse :

- Les transports individuels (automobile, 2 roues motorisé, vélo, codes INSEE 3 et 4)
- Les transports en commun (autocar, train, autobus, code INSEE 5)
- Les autres moyens de déplacement (dont la marche à pied ou le covoiturage, codes INSEE 1, 2 et Z)

*A noter que les études CEREMA sur la région des Hauts de France qui sont spécifiquement consacrées à l'évaluation prospective du « report modale de la voiture vers le train » abordent le sujet de manière théorique en mathématisant le problème avec des paramètres et coefficients et l'aide d'un logiciel de simulation « MUSLIW » développé par le CEREMA Nord Picardie en 2011. Il nous semble bien plus pertinent, et aussi plus simple, plus abordable et plus discuté politiquement, de se baser sur des **constats** de répartition entre l'usage de l'automobile et du train et d'identifier les facteurs favorisant ou défavorisant l'usage du train. C'est le parti pris dans la suite de l'étude.*

Le mode de transport dans les déplacements professionnels – Ville de Saintes

La ville de Saintes est particulièrement bien desservie par des transports ferroviaires, dans quatre directions : vers le nord et Saint Jean d'Angély (25 km), vers l'est et Cognac (28 km) et Angoulême (72 km), vers le sud et Pons (21 km), vers l'ouest et Royan (40 km).

Il existe des services TER reliant Saintes à ces villes :

- Direction de Saint Jean d'Angély (30 minutes) : départ vers 7h00
- Direction Cognac (18 minutes) et Angoulême (1h) : 3 départs entre 6h30 et 8h30
- Direction Pons (20 minutes) : départ vers 6h40
- Direction Royan (28 minutes) : départ vers 7h40

Trajets depuis Saintes à destination de :	Nombre d'individus effectuant un trajet professionnel quotidien - 2016			Observations <i>TC = transports en commun</i>
	En transport individuel	En transport en commun	Autrement	
St Jean d'Angély	143 (100%)	0	0	Pas de TC à l'arrivée
Cognac	158 (91%)	10 (6%)	6 (3%)	TC à l'arrivée
Angoulême	25 (76%)	8 (24%)	0	TC à l'arrivée
Pons	134 (99%)	0	3 (1%)	Pas de TC à l'arrivée
Royan	97 (87%)	12 (11%)	3 (2%)	TC à l'arrivée
Totaux et %	557 (93%)	30 (5%)	12 (2%)	

L'analyse ci-dessus nous donne une indication primordiale : **lorsqu'un service de transport en commun existe dans la commune ou agglomération d'arrivée, le taux d'utilisation du train pour les trajets professionnels quotidiens est bien plus élevé qu'en absence de transports en commun.** Ce taux atteint 24% pour le trajet de Saintes à Angoulême qui dure environ 1 heure.



Ainsi, pour les personnes habitant à Saintes et travaillant dans les villes de Cognac, Angoulême et Royan, où existe un service de transport en commun à l'arrivée, les modes de transport sont globalement les suivants :

- Véhicule individuel pour 88% des individus,
- Train TER pour 9% des individus,
- Autre (dont covoiturage) pour 3% des individus.

Le mode de transport dans les déplacements professionnels – Communes de l'étude

Ci-dessous la répartition des moyens de transports déclarés lors du recensement de 2016 par toutes les personnes effectuant un trajet quotidien professionnel à destination des gares ou haltes TER de notre projet uniquement, quelle que soit la provenance de ces personnes.

Gare ou halte TER de destination	Nombre d'individus effectuant un trajet professionnel quotidien sur le trajet de la ligne - 2016			Observations <i>TC = transports en commun</i>
	En transport individuel	En transport en commun	Autrement	
La Roche-sur-Yon	24 761 (98%)	370 (1,5%)	102 (0,5%)	Réseau TC existant
Le Champ-Saint-Père	123 (100%)	0	0	Pas de réseau TC
Luçon	3 523 (99,5%)	16 (0,5%)	0	Réseau TC existant
Nalliers	204 (100%)	0	0	Pas de réseau TC
Velluire – Fontenay-le-Comte	5 753 (99%)	28 (0,5%)	33 (0,5%)	Réseau TC existant
Marans	1 040 (98%)	9 (1%)	10 (1%)	Pas de réseau TC
Andilly-les-Marais – Saint-Ouen-d'Aunis	148 (94%)	0	10 (6%)	Pas de réseau TC
Dompiere-sur-Mer	708 (99%)	8 (1%)	0	Réseau TC existant
Périgny	5 512 (97%)	160 (2,5%)	39 (0,5%)	Réseau TC existant
La Rochelle	23 846 (94%)	1 458 (5,5%)	134 (0,5%)	Réseau TC existant
Totaux et %	65 618 (96,5%)	2 049 (3%)	328 (0,5%)	

Compte tenu des statistiques pour la ville de Saintes, qui mettent en évidence l'attractivité d'une ville destination disposant d'un service de transport en commun pour effectuer le trajet domicile-travail en transport en commun, et en TER en particulier, nous pouvons pour notre étude prospective évaluer les proportions suivantes de report de l'automobile vers le train TER :

Trajets à destination de La Roche-sur-Yon, Luçon, Velluire / Fontenay-le-Comte, Dompiere-sur-Mer, Périgny et La Rochelle : **10% de report en TER.**

Trajets à destination de Le Champ-Saint-Père, Nalliers, Marans, Andilly / Saint-Ouen-d'Aunis : **2% de report sur le TER** (ce qui correspond à peu près au taux actuel d'utilisation des transports en commun existants, donc hors train).

Afin d'améliorer le taux de report de l'automobile vers les trains TER, les communes de destination pourront éventuellement développer un service local et limité de transport en commun pour les personnes travaillant ou scolarisées dans leur commune.

Les montées et descentes dans les gares de l'étude – Projection 2030 – Données brutes

Nous pouvons alors établir une projection d'utilisation possible du train TER pour les trajets quotidiens (professionnels et scolaires) à l'horizon de 10 ans de la manière suivante :



Les chiffres sont calculés sur la base des prévisions de déplacement professionnel et scolaire en 2030 après ajustement des populations (voir plus haut *Extrapolation des déplacements professionnels et scolaires quotidiens*) et avec les coefficients de report modal ci-dessus.

Destination / Descentes <i>Trajets quotidiens professionnels et scolaires en TER Projection 2030</i>	La Roche-sur-Yon	Le Champ-Saint-Père	Luçon	Nalliers	Velluire – Fontenay-le-Comte	Marans	Andilly - St Ouen d'Aunis	Dompierre-sur-Mer	Périgny	La Rochelle	TOTAL des montées
Départ Montées											
La Roche-sur-Yon		<1	21	0	14	0	0	0	1	4	41
Le Champ-Saint-Père	196		66	0	5	<1	0	1	0	5	273
Luçon	81	<1		2	39	1	<1	1	4	27	156
Nalliers	29	0	72		103	<1	0	0	0	7	212
Velluire – Fontenay-le-Comte	34	0	27	<1		3	<1	1	6	35	106
Marans	7	0	13	0	33		0	3	36	220	312
Andilly-les-Marais – Saint-Ouen-d'Aunis	1	0	3	0	2	0		4	37	240	287
Dompierre-sur-Mer	1	0	0	0	2	1	<1		1	391	395
Périgny	0	0	1	0	1	1	0	0		290	293
La Rochelle	3	0	3	<1	7	2	<1	0	0		15
TOTAL des descentes	351	1	206	3	205	9	1	10	85	1 220	2 089

(Voir les tableaux intermédiaires de calcul dans les annexes.)

Le tableau ci-dessous donne les montées en gare en horaire matinal (6h30 – 8h30) réparties dans les directions du nord (vers La Roche-sur-Yon) et du sud (vers La Rochelle) :

Gare ou halte TER	Montées en gare – PROJECTION 2030			Observations
	En direction de La Roche-sur-Yon	En direction de La Rochelle	Total	
La Roche-sur-Yon	0	41	41	
Le Champ-Saint-Père	196	77	273	
Luçon	81	75	156	
Nalliers	101	111	212	
Velluire – Fontenay-le-Comte	61	45	106	
Marans	53	259	312	
Andilly-les-Marais – Saint-Ouen-d'Aunis	6	281	287	
Dompierre-sur-Mer	3	392	395	
Périgny	3	290	293	
La Rochelle	15	0	15	
Totaux	519	1 570	2 089	



En excluant les agglomérations de La Roche-sur-Yon et de La Rochelle, pour ne conserver que les nouvelles gares de l'étude (y compris Luçon, gare non desservie par les TER ou intercités existants dans les horaires de déplacement professionnel ou scolaire), le potentiel de montées dans les « nouvelles » gares de la ligne est de 2 033 personnes par jour.

Réserves et avis critiques sur les données brutes obtenues – Correction des données brutes

D'ores et déjà, pour aboutir aux données prospectives précédentes, nous avons appliqué des coefficients minorant systématiquement les calculs amenant en fin de compte à une évaluation minimum du potentiel d'usage de la ligne La Rochelle – La Roche-sur-Yon et des gares intermédiaires pour un trafic quotidien domicile-travail et domicile-école par TER.

Il convient toutefois, pour chaque zone de chalandise autour de la gare ou halte TER de l'étude, d'effectuer une comparaison d'intérêt pour l'usager entre le trajet direct depuis la commune de départ vers la commune d'arrivée en automobile, et un trajet en automobile de la commune de départ jusqu'à la gare, suivi du trajet en TER après une attente qui sera forfaitairement évaluée à 5 minutes. Les trajets en automobile sont évalués en tenant compte de l'horaire auquel le trajet est effectué (site viamichelin.fr).

Gare de Le Champ-Saint-Père

Le potentiel de la gare est évalué à 273 montées quotidiennes, essentiellement en direction de La Roche-sur-Yon (196, 72%) et de Luçon (66, 24%), et marginalement au-delà (11, 4%).

Située à une distance de 24,5 km de La Roche-sur-Yon, trajet de 30 à 35 minutes par la RD 747, le trajet en train TER est estimé à 25 minutes, soit un avantage non négligeable sur l'usage de l'automobile.

Toutefois l'essentiel de la zone de chalandise est située au sud de Le Champ-Saint-Père. A titre d'exemple pour évaluer la pertinence du trajet avec TER « commune de départ – gare de Le Champ-Saint-Père – La Roche-sur-Yon OU Luçon », nous examinerons la situation des habitants de la commune d'Angles.

Trajet automobile Angles – gare de Le Champ-Saint-Père : 14,2 km, 16 minutes.
Attente du TER en gare : 5 minutes.
Trajet TER jusqu'à La Roche-sur-Yon : 25 minutes
Temps de trajet total par TER : 46 minutes.

Temps de trajet par la route Angles – La Roche-sur-Yon (centre) : 31,6 km, entre 40 et 45 minutes.

Trajet automobile Angles – gare de Le Champ-Saint-Père : 14,2 km, 16 minutes.
Attente du TER en gare : 5 minutes.
Trajet TER jusqu'à Luçon : 15 minutes
Temps de trajet total par TER : 36 minutes.

Temps de trajet par la route Angles – Luçon : 23,1 km, entre 30 et 35 minutes.

La comparaison montre que le trajet en TER est équivalent en temps par rapport à la route. Il présente toutefois l'avantage d'un stationnement plus aisé en gare de Le Champ-Saint-Père qu'au centre de La Roche-sur-Yon ou de Luçon.

L'évaluation du nombre de montées en gare de Le Champ-Saint-Père peut donc être considérée comme valide et conservée.

Gare de Luçon



Le potentiel de la gare est évalué à 156 montées quotidiennes, essentiellement en direction de La Roche-sur-Yon (81, 52%) et de Velluire / Fontenay-le-Comte (39, 25%), et La Rochelle (27, 17%). La gare de Luçon est également une gare de destination avec 204 descentes, essentiellement en provenance des gares de Nalliers (72, 35%), Le Champ-Saint-Père (66, 32%), Fontenay-le-Comte (27, 13%), La Roche-sur-Yon (21, 10%) et Marans (13, 6%).

Située à une distance de 32,5 km de La Roche-sur-Yon, trajet de 45 à 50 minutes par la RD 746, le trajet en train TER est estimé à 40 minutes, soit un avantage significatif sur l'usage de l'automobile.

Toutefois l'essentiel de la zone de chalandise est située au sud de Luçon. A titre d'exemple pour évaluer la pertinence du trajet avec TER « commune de départ – gare de Luçon – La Roche-sur-Yon », nous examinerons la situation des habitants de la commune Saint-Michel-en-l'Herm.

Trajet automobile Saint-Michel-en-l'Herm – gare de Luçon : 14,7 km, 16 minutes.
Attente du TER en gare : 5 minutes.
Trajet TER jusqu'à La Roche-sur-Yon : 40 minutes
Temps de trajet total par TER : 61 minutes.

Temps de trajet par la route Saint-Michel-en-l'Herm – La Roche-sur-Yon (centre) : 46,8 km, entre 60 et 65 minutes.

La comparaison montre que le trajet en TER est équivalent en temps par rapport à la route. Il présente toutefois l'avantage d'un stationnement plus aisé en gare de Luçon qu'au centre de La Roche-sur-Yon.

L'évaluation du nombre de montées en gare de Luçon peut donc être considérée comme valide et conservée.

Gare de Nalliers

Le potentiel de la gare est évalué à 212 montées quotidiennes, essentiellement en direction de Velluire / Fontenay-le-Comte (103, 49%), Luçon (72, 34%) et La Roche-sur-Yon (29, 14%).

Située à une distance de 17,4 km de Fontenay-le-Comte, trajet de 25 à 30 minutes par la RD 949, le trajet en train TER est estimé à 15 minutes jusqu'à Velluire, auquel il faut ajouter la liaison jusqu'à Fontenay-le-Comte, soit environ 20 minutes en autocar. Le temps de trajet en TER est donc défavorable par rapport à l'usage de l'automobile.

L'essentiel de la zone de chalandise est située au nord de Nalliers, à proximité de la RD 148 qui assure une liaison entre Fontenay-Le-Comte et La Roche-sur-Yon (axe RD 148 – RD 948).

Egalement une liaison directe par la RD 949 relie Nalliers à Luçon en 15 minutes environ (12 km).

Cette analyse critique montre qu'il n'y a pas un avantage significatif à l'usage du TER pour les trajets professionnels et scolaires quotidiens. La concurrence de la route, plus directe aussi bien en direction de Fontenay-le-Comte que de La Roche-sur-Yon oblige à réduire le potentiel de la gare de Nalliers pour des trajets TER en direction de Luçon et La Roche-sur-Yon aussi bien qu'en direction de Fontenay-le-Comte et la Rochelle.

L'évaluation du nombre de montées en gare de Nalliers doit donc être corrigée et minorée.



Il est proposé de conserver une évaluation à 25% du potentiel de départ, soit 53 montées en gare de Nalliers pour des trajets quotidiens professionnels ou scolaires.

Gare de Velluire / Fontenay-le-Comte

Le potentiel de la gare est évalué à 106 montées quotidiennes, essentiellement en direction de La Rochelle (35, 35%) de La Roche-sur-Yon (34, 34%), et de Luçon (27, 27%). La gare de Velluire est aussi une gare de destination avec 205 descentes, essentiellement en provenance des gares de Nalliers (103, 50%, voir toutefois l'avis sur la gare de Nalliers), Luçon (39, 19%) et Marans (33, 16%).

La situation de la gare de Velluire, à 12 km / 15 minutes de la ville centre de Fontenay-le-Comte constitue une configuration particulière, qui défavorise a priori l'utilisation du train au profit de l'automobile. En effet, l'utilisation obligatoire de l'automobile pour se rendre en gare de Velluire rend l'usage du train moins intéressant pour les trajets courts.

Fontenay-le-Comte est située à une distance de 60 km de La Roche-sur-Yon, trajet de 45 à 50 minutes par l'autoroute A83 puis la D948, d'1h par la D948 seule, le trajet en train TER est estimé à 1h entre La Roche-sur-Yon et Velluire, puis 15 à 20 minutes pour rejoindre Fontenay-le-Comte, soit un avantage certain au profit de l'automobile.

Pour la direction de La Rochelle, le trajet en train à partir de Velluire prendrait environ 45 minutes plus 15 à 20 minutes depuis Fontenay-le-Comte, soit 1h à 1h10, contre 1h en automobile, avec toutefois un ralentissement potentiel pour traverser Marans d'une part, pour l'arrivée à la Rochelle d'autre part.

Ainsi si l'avantage du train n'est pas établi pour les trajets en direction de Luçon et La Roche-sur-Yon, il peut y avoir un avantage au train en direction de La Rochelle en prenant en considération les difficultés d'accès à l'agglomération aux heures d'aller et retour des bureaux.

L'évaluation du nombre de montées en gare de Velluire / Fontenay-le-Comte doit donc être corrigée et minorée.

Il est proposé de la réduire de moitié (50%, 30 montées) pour tenir compte de l'avantage à l'automobile en direction de Luçon et La Roche-sur-Yon, mais de maintenir le potentiel à 100% (46 montées) en direction de La Rochelle, soit un potentiel de montées quotidiennes de 76.

Gare de Marans

Le potentiel de la gare est évalué à 312 montées quotidiennes, essentiellement en direction de La Rochelle (220, 71%), des zones d'activité de Dompierre-sur-Mer et Périgny (39, 13%), de Velluire / Fontenay-le-Comte (33, 11%), puis de Luçon et La Roche-sur-Yon (20, 6%).

Située à une distance de 25 km de La Rochelle, trajet de 30 minutes, le trajet en train TER est estimé à 25 minutes, soit un léger avantage au train sur l'automobile. En fait, comme pour la gare de Le Champ-Saint-Père, l'avantage est accentué par la facilité de stationnement en gare de Marans par rapport au centre de La Rochelle.

Comme pour d'autres gares, une vérification peut être faite à partir d'une autre ville de la zone de chalandise, comme Taugon située à 14 km / 15 minutes environ de Marans.

Trajet automobile Taugon – gare de Marans : 14 km, 15 minutes.
Attente du TER en gare : 5 minutes.



Trajet TER jusqu'à La Rochelle : 25 minutes
Temps de trajet total par TER : 45 minutes.

Temps de trajet par la route Taugon – La Rochelle (centre) : 32,3 km, entre 35 et 40 minutes.

La comparaison montre que le trajet en TER est légèrement plus élevé en temps par rapport à la route. Il présente toutefois l'avantage d'un stationnement plus aisé en gare de Marais qu'au centre de La Rochelle.

Un examen plus précis des distances et temps de trajet amène toutefois à considérer que les habitants des communes de Charron et de La Ronde pourront trouver avantage à continuer d'utiliser leur automobile pour les trajets quotidiens en direction de La Rochelle. Sur ces deux communes, il est décidé de diminuer le potentiel de montées en gare de Marais de moitié, soit les corrections suivantes (voir les chiffres bruts dans les annexes) :

Charron, direction La Rochelle : contribution de 20 montées au lieu de 40,

La Ronde, direction La Rochelle : contribution de 10 montées au lieu de 20.

Il est donc proposé de conserver 53 montées en direction de La Roche-sur-Yon, mais seulement 229 montées en direction de La Rochelle (au lieu de 259), soit 282 montées.

Gare D'Andilly-les-Marais / Saint-Ouen-d'Aunis

Le potentiel de la gare est évalué à 287 montées quotidiennes, essentiellement en direction de La Rochelle (240, 69%), et des zones d'activité de Dompierre-sur-Mer et Périgny (41, 14%).

Située à une distance de 17,6 km de La Rochelle, trajet de 20 à 25 minutes par la RD 137 et la RN 11, le trajet en train TER est estimé à 15 minutes, donc nettement plus favorable que le trajet en automobile.

Toutefois, pour les habitants des communes de la zone de chalandise comme Villedoux et Longèves, l'usage du train est fortement concurrencé par l'automobile quant au temps de trajet : 15 minutes seulement. Par ailleurs les trajets susceptibles d'être effectués en train plutôt qu'en automobile sont ceux en direction du sud de La Rochelle et de son agglomération, alors que ceux en direction du nord et de Lagord continueront d'être effectués en automobile.

L'évaluation du nombre de montées en gare d'Andilly-les-Marais / Saint-Ouen-d'Aunis doit donc être corrigée en ne prenant en compte que 50% du potentiel de montée en provenance de la commune de Longèves, soit 18 montées au lieu de 36 (voir les chiffres bruts dans les annexes), puis en réduisant le total obtenu de moitié.

Il est proposé de conserver 6 montées en direction de La Roche-sur-Yon, mais de réduire le nombre de montées en direction de La Rochelle à 132 (au lieu de 281), soit un total de montées de 138.

Gares de Dompierre-sur-Mer et de Périgny

Ces villes situées dans le périmètre de l'agglomération rochelaise sont desservies par le réseau de transport en commun de l'agglomération et doivent être avant tout considérées comme des gares de « destination » pour les trajets professionnels. Leur potentiel est évalué



à 95 descentes essentiellement en provenance de Marans et Andilly-les-Marais / Saint-Ouen-d'Aunis.

Compte tenu des observations ci-dessus concernant les gares de Marans et d'Andilly-les-Marais / Saint-Ouen-d'Aunis, il est conservé uniquement le potentiel de « descente » en provenance des gares suivantes : Marans : 39, Andilly-les-Marais / Saint-Ouen-d'Aunis : 21 et 14 en provenance des autres gares avant Marans, soit 74 « descentes » (9 à Dompierre-sur-Mer et 65 à Périgny).

Toutefois, et en accord avec les services de l'agglomération de La Rochelle, il est proposé de conserver un nombre de montées en direction de La Rochelle ville à hauteur de 10% du potentiel évalué plus haut, soit :

Pour Dompierre-sur-Mer : 39 montées en direction de La Rochelle, plus 5 en direction de La Roche-sur-Yon, soit **44 montées**.

Pour Périgny : 29 montées en directions de La Rochelle, plus 3 en direction de La Roche-sur-Yon, soit **32 montées**.

Récapitulatif des potentiels corrigés des gares et haltes TER intermédiaires

De l'analyse critique et des corrections proposées ci-dessus, le potentiel d'usage du train TER en remplacement de l'automobile pour les trajets quotidiens entre le domicile et le lieu de travail ou l'école, il est calculé un potentiel corrigé de la ligne de chemin de fer entre La Rochelle et La Roche-sur-Yon s'établissant à 1 109 montées quotidiennes en horaire matinal de travail (6h30 – 8h30) puis 1 109 montées quotidiennes en horaire de retour (16h30 – 17h30).

Le détail des montées et descentes quotidiennes par gare ou halte TER est récapitulé dans les tableaux ci-dessous (horaire du matin, pour l'horaire du soir les chiffres sont les mêmes, les « montées » deviennent les « descentes » et inversement) :

Gare ou halte TER MONTEES	Potentiel évalué avant correction	Potentiel corrigé	Observations
La Roche-sur-Yon	41	41	
Le Champ-Saint-Père	273	273	Le train est concurrentiel
Luçon	156	156	
Nalliers	212	53	Train pas concurrentiel
Velluire – Fontenay-le-Comte	106	76	Train partiellement concurrentiel
Marans	312	282	
Andilly-les-Marais – Saint-Ouen-d'Aunis	287	138	
Dompierre-sur-Mer	395	44	Train pas concurrentiel et service de transport en commun urbain
Périgny	293	32	
La Rochelle	15	15	
Totaux	2 089	1 109	

Gare ou halte TER DESCENTES	Potentiel évalué avant correction	Potentiel corrigé	Observations
La Roche-sur-Yon	351	312	
Le Champ-Saint-Père	1	1	Le train est concurrentiel
Luçon	206	139	
Nalliers	3	2	Train pas concurrentiel
Velluire – Fontenay-le-Comte	205	127	Train partiellement concurrentiel
Marans	9	8	



Andilly-les-Marais – Saint-Ouen-d'Aunis	1	1	
Dompierre-sur-Mer	10	8	Train pas concurrentiel et service de transport en commun urbain
Périgny	85	64	
La Rochelle	1 220	447	
Totaux	2 089	1 109	

Les corrections et minorations appliquées aboutissent aux « taux de report modal de l'automobile vers le train » indiqués dans le tableau ci-dessous :

Gare ou halte TER de départ	Déplacements professionnels et scolaires projection 2030	Evaluation corrigée du nombre de montées 2030	Taux de report modal de l'automobile vers le train 2030	Observations
La Roche-sur-Yon	424	41	10%	
Le Champ-Saint-Père	2 732	273	10%	Le train est concurrentiel
Luçon	1 710	156	9%	
Nalliers	2 129	53	2%	Train pas concurrentiel
Velluire – Fontenay-le-Comte	1 197	76	6%	Train partiellement concurrentiel
Marans	3 122	282	9%	
Andilly-les-Marais – Saint-Ouen-d'Aunis	2 868	138	5%	
Dompierre-sur-Mer	3 995	44	1%	Train pas concurrentiel et service de transport en commun urbain
Périgny	2 955	32	1%	
La Rochelle	253	15	6%	
Totaux	21 386	1 109	5%	

Evaluation de la fréquentation annuelle (indicateur SNCF)

Pour évaluer le nombre de « voyageurs » annuel (indicateur de fréquentation des gares de la SNCF), il faut faire la somme des montées et descentes, le matin et en soirée, et multiplier le résultat par un forfait de 220 jours (nombre de jours travaillés par an par chaque individu, congés déduits). On obtient alors la projection de fréquentation de la gare ou halte TER pour les trajets quotidiens professionnels et scolaires pour la ligne TER La Rochelle – La Roche-sur-Yon :

Gare ou halte TER	Potentiel de voyageurs quotidien	Potentiel de voyageurs annuel	Observations
La Roche-sur-Yon	706	155 346	
Le Champ-Saint-Père	547	120 321	Le train est concurrentiel
Luçon	589	129 641	
Nalliers	110	24 285	Train pas concurrentiel
Velluire – Fontenay-le-Comte	407	89 474	Train partiellement concurrentiel
Marans	581	127 852	
Andilly-les-Marais – Saint-Ouen-d'Aunis	278	61 127	
Dompierre-sur-Mer	103	22 563	Train pas concurrentiel et service

Périgny	191	41 939	de transport en commun urbain
La Rochelle	923	203 164	
Totaux	4 435	972 712	

A titre de comparaison, la gare TER d'Aigrefeuille / Le Thou (Charente-Maritime, ligne Surgères – La Rochelle) a enregistré en 2018 un total de 18 670 voyageurs, soit pour environ 250 jours ouvrés, soit une moyenne de 75 voyageurs par jour.

La gare de La Jarrie (Charente-Maritime, ligne Surgères – La Rochelle) un total de 9 346 voyageurs en 2018, soit une moyenne de 37 voyageurs par jour ouvré.

La gare de Cognac (Charente, 18 700 habitants, ligne TER Royan – Saintes – Cognac – Angoulême) un total de 128 074 voyageurs en 2018, soit une moyenne de 512 par jour ouvré.

(source : https://data.sncf.com/explore/dataset/frequentation-gares/table/?sort=nom_gare).

A noter :

La fréquentation annuelle de la gare de Luçon était en 2018 de 55 019 voyageurs. L'ouverture d'un service TER aux horaires des trajets domicile-travail et domicile-école aboutirait à une fréquentation totale de 184 660, soit une fréquentation multipliée par 3,36 (+236%).

La fréquentation annuelle de la gare de La Roche-sur-Yon était en 2018 de 847 396 voyageurs, et elle serait augmentée de 18,3% avec l'ouverture d'un service TER entre La Rochelle et La Roche-sur-Yon avec desserte des gares intermédiaires de notre étude.

La fréquentation annuelle de la gare de La Rochelle était en 2018 de 1 984 267 voyageurs, elle serait augmentée de 10,2% avec l'ouverture d'un service TER entre La Rochelle et La Roche-sur-Yon avec desserte des gares intermédiaires de notre étude.



Gare de Marans



VII – CONCLUSION – SYNTHÈSE

L'objectif de la présente étude est d'évaluer le potentiel d'utilisation d'un train TER entre les villes de La Rochelle et La Roche-sur-Yon avec l'hypothèse d'ouverture de gares intermédiaires, à un horizon de 10 ans en tenant compte de la croissance démographique des territoires.

A partir des données statistiques de l'INSEE sur les modes de déplacement professionnel et scolaire de l'année 2016 et publiées en juin 2019, avec l'hypothèse de gares ou haltes TER dans les communes de (du nord au sud) :

Le Champ-Saint-Père (Vendée) – Réouverture d'une halte,
Luçon (Vendée) – Gare existante et en service,
Nalliers (Vendée) – Réouverture d'une halte,
Velluire (Vendée) – Réouverture d'une halte, desserte de Fontenay-le-Comte,
Marais (Charente-Maritime) – Réouverture d'une halte,
Andilly / Saint-Ouen-d'Aunis (Charente-Maritime) – Réouverture d'une halte,
Dompierre-sur-Mer (Charente-Maritime) – Réouverture d'une halte ou déplacement,
Périgny (Charente-Maritime) – Réouverture d'une halte ou déplacement,

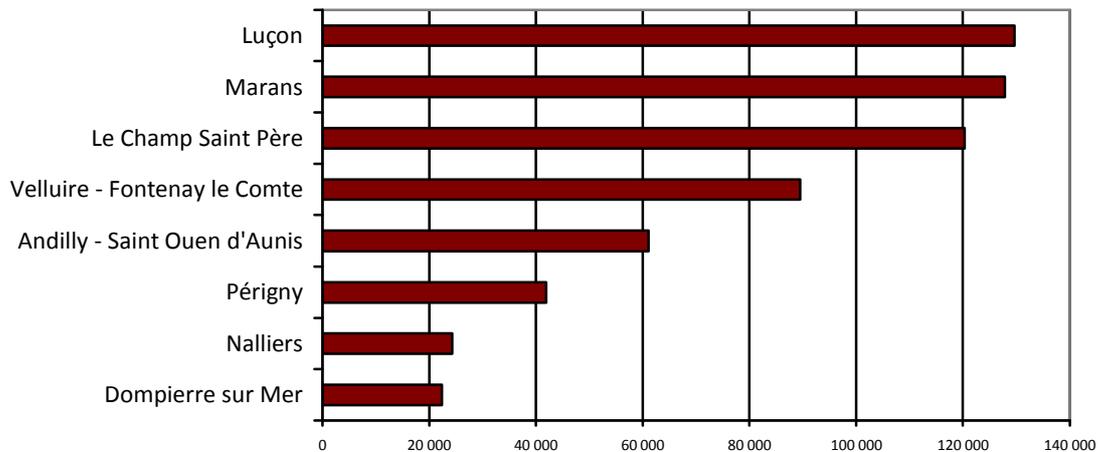
notre étude a permis d'évaluer globalement la fréquentation d'une ligne TER entre La Rochelle et La Roche-sur-Yon à **4 435** montées quotidiennes dans la tranche horaire de départ 6h30 / 8h30, et idem pour le retour dans la tranche horaire 16h30 / 18h30, à partir des statistiques INSEE et d'une évaluation critique et prudente de la concurrence de la route.

Puis nous avons évalué la fréquentation en voyageurs, qui est l'indicateur retenu par la SNCF pour les gares, en comptant chaque montée, chaque descente et en multipliant forfaitairement par 220, nombre de jours travaillés annuellement par individu, congés déduits.

Le potentiel de fréquentation annuel des gares ou haltes envisagées sur la ligne pour uniquement les trajets quotidiens professionnels et scolaires est donc au minimum le suivant (hors gares de La Rochelle et La Roche-sur-Yon) :

Gare ou halte TER	Potentiel minimum de fréquentation annuelle en voyageurs (indicateur SNCF) pour les nouvelles gares et haltes TER	Direction principale
Luçon	129 641	La Roche-sur-Yon (en plus de la fréquentation actuelle de 55 019 voyageurs en 2018)
Marais	127 852	La Rochelle
Le Champ-Saint-Père	120 321	La Roche-sur-Yon
Velluire / Fontenay-le-Comte	89 474	La Rochelle
Andilly-les-Marais - Saint-Ouen-d'Aunis	61 127	La Rochelle
Périgny	41 939	En provenance et direction du nord, sans compter de trafic vers La Rochelle
Nalliers	24 285	La Roche-sur-Yon
Dompierre-sur-Mer	22 563	En provenance et direction du nord, et sans compter de trafic vers La Rochelle
TOTAL	617 202	Le matin 63% vers La Rochelle et 37% en direction de La Roche-sur-Yon

■ Potentiel de fréquentation annuelle TER



A ce potentiel de fréquentation pour des trajets quotidiens professionnels et scolaires, il conviendrait d'évaluer également l'intérêt de ces gares intermédiaires pour l'accès aux trains TER et grande ligne au-delà des villes de La Rochelle vers Bordeaux, et de La Roche-sur-Yon vers Nantes. En effet, les « petites » gares intermédiaires de notre étude sont des points d'accès faciles et pratiques pour des trajets professionnels, scolaires ou occasionnels vers les grandes métropoles en bout de ligne.

En comparant la fréquentation effective d'autres gares TER en service dans la région, on constate que la fréquentation annuelle, pour uniquement les trajets quotidiens professionnels et scolaires, des gares de Luçon, Marans et Le Champ-Saint-Père serait équivalente ou supérieure à la fréquentation annuelle tous voyageurs confondus de la gare de Cognac. Les autres gares de la ligne présentent quant à elles un potentiel nettement supérieur aux gares TER actuelles de la ligne TER Surgères – La Rochelle.

Notre étude conclut donc très nettement à l'intérêt de la mise en place d'un service TER entre les villes de La Roche-sur-Yon et La Rochelle avec l'ouverture des gares intermédiaires envisagées.



Gare de Velluire – Desserte TER de Fontenay-le-Comte



VIII – Diffusion de la présente étude

La présente étude est réalisée par les communes de la ligne de chemin de fer La Rochelle – La Roche-sur-Yon, au profit des communes, de leurs EPCI et des élus locaux.

Elle est communiquée aux régions Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine, ainsi qu'aux départements de Vendée et de Charente-Maritime et aux agglomérations de La Rochelle et de La Roche-sur-Yon.

Elle a vocation à être plus largement diffusée aux habitants, aux associations engagées au profit de la promotion et de la défense d'un service public de transport ferroviaire, aux Conseils de Développement (CoDev) des territoires concernés et à toute structure politique intéressée par les sujets d'aménagement et de développement du territoire, des mobilités et de la lutte contre les émissions de gaz à effets de serre.



Communes de la ligne de chemin de fer La Rochelle – La Roche-sur-Yon

ETUDE STATISTIQUE ET PROSPECTIVE

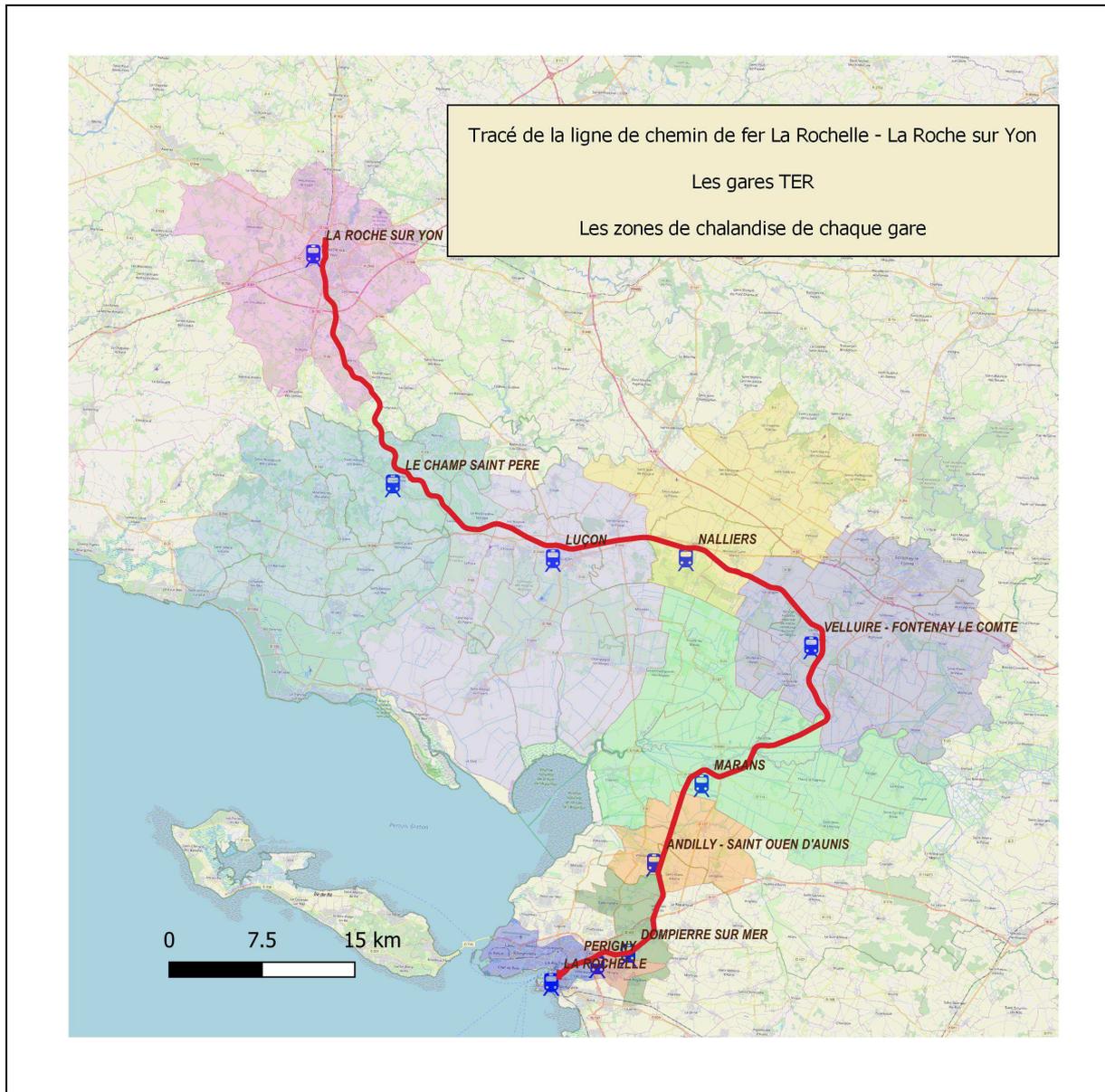
des déplacements professionnels et scolaires entre La Rochelle et La Roche-sur-Yon

et évaluation de l'utilisation d'un service TER

ANNEXES

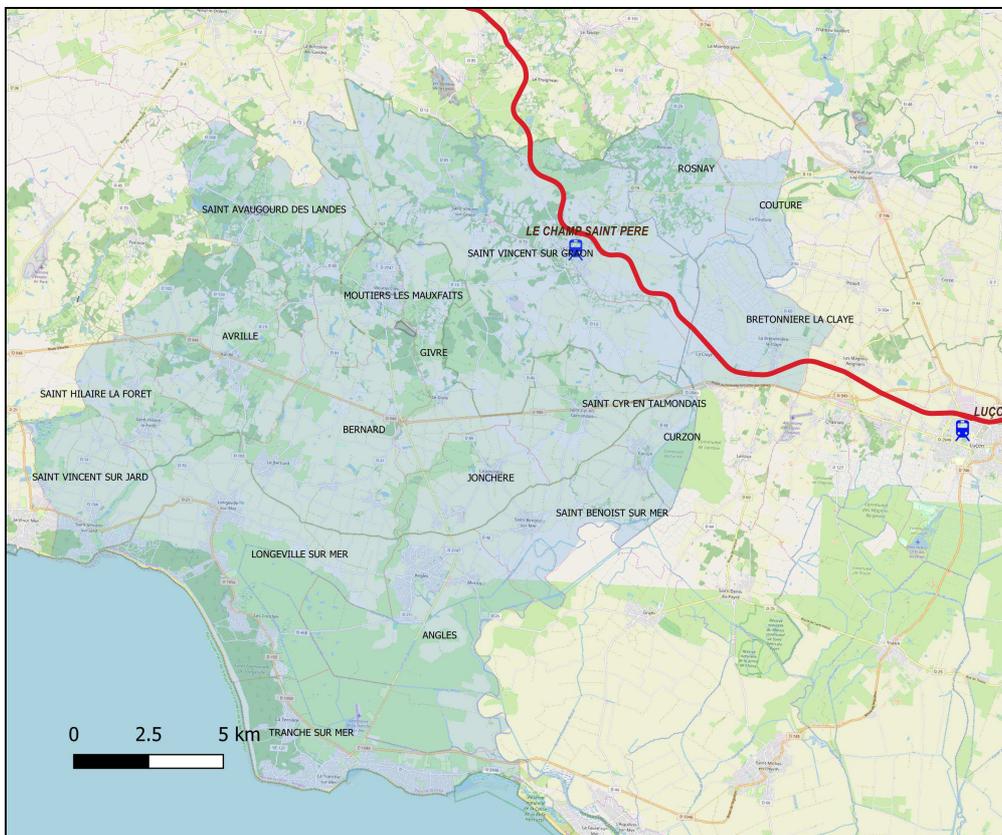
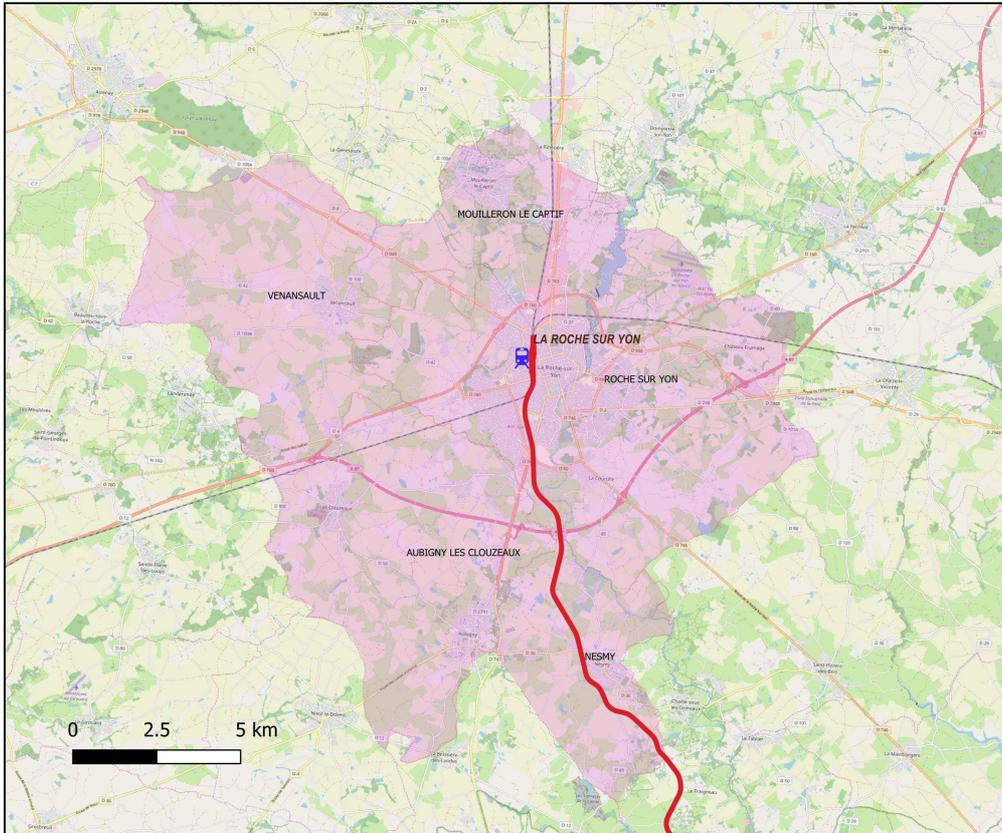
Cartographies et données complémentaires

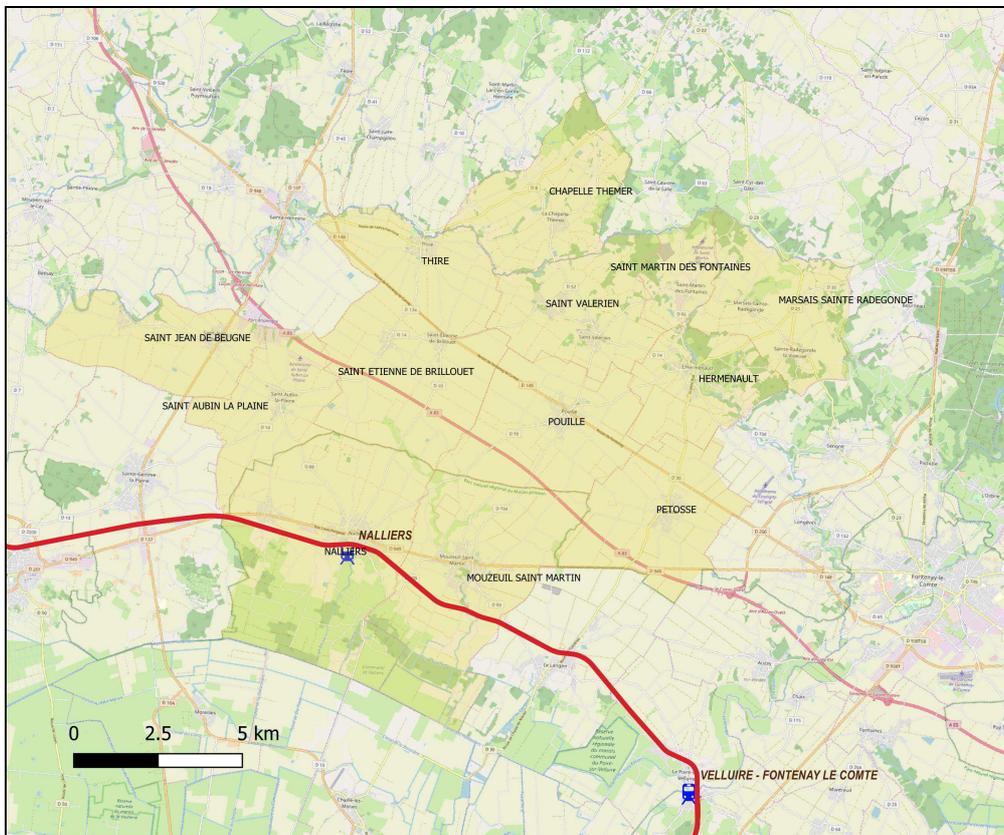
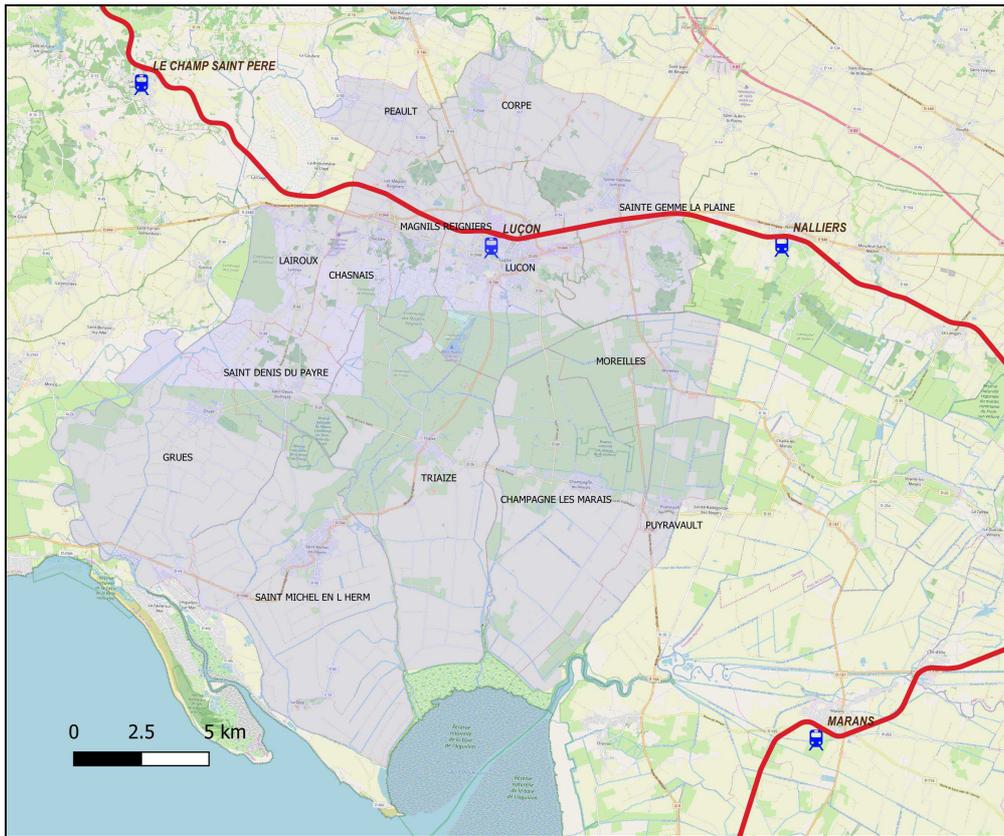
Carte des « gares TER » et des zones de chalandise

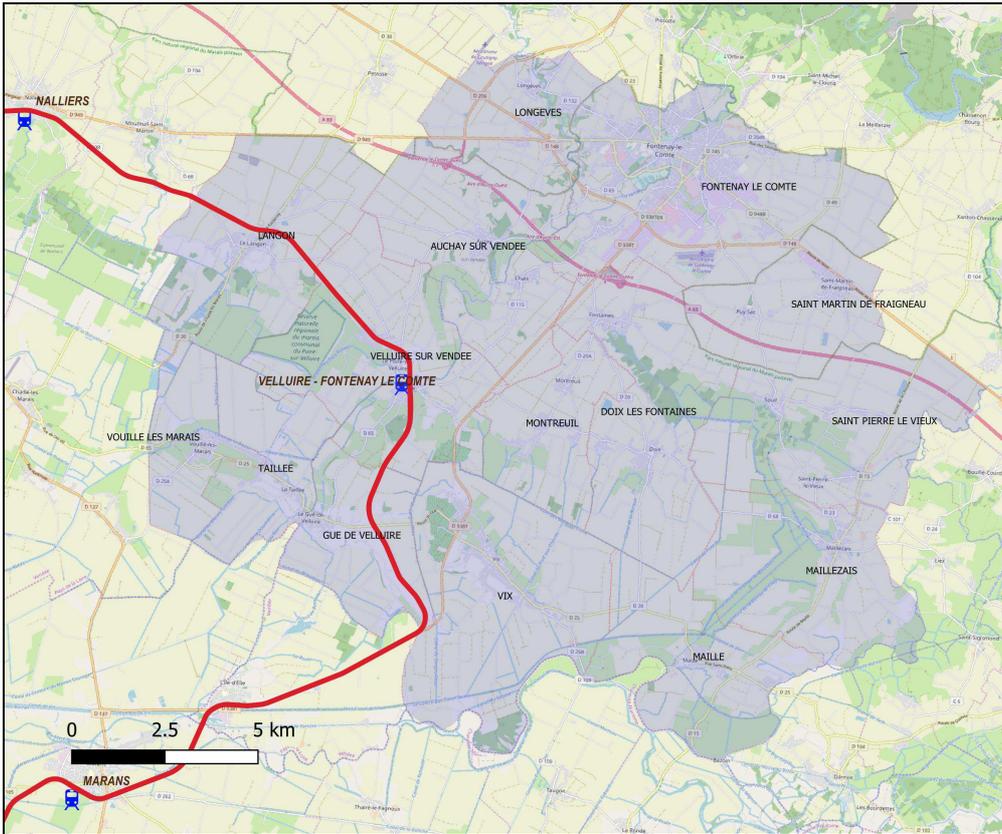


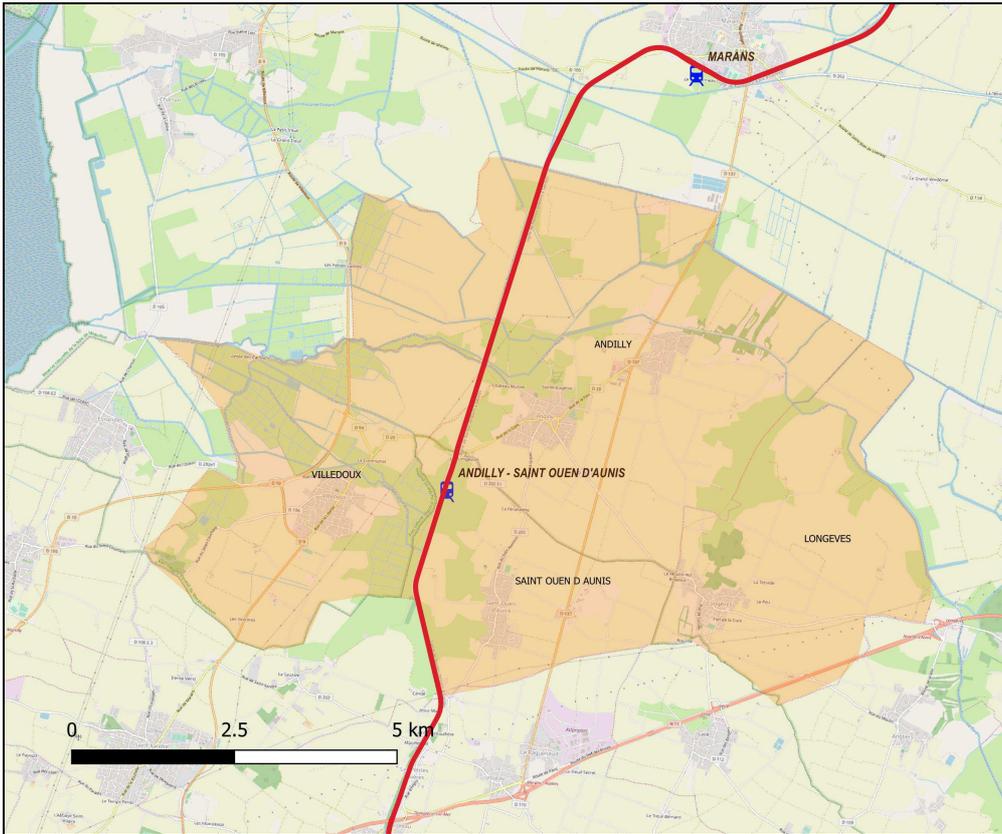
Les zones de chalandises ont été déterminées pour des déplacements quotidiens domicile-travail et domicile-école en considérant les itinéraires routiers pour rejoindre la « gare ».

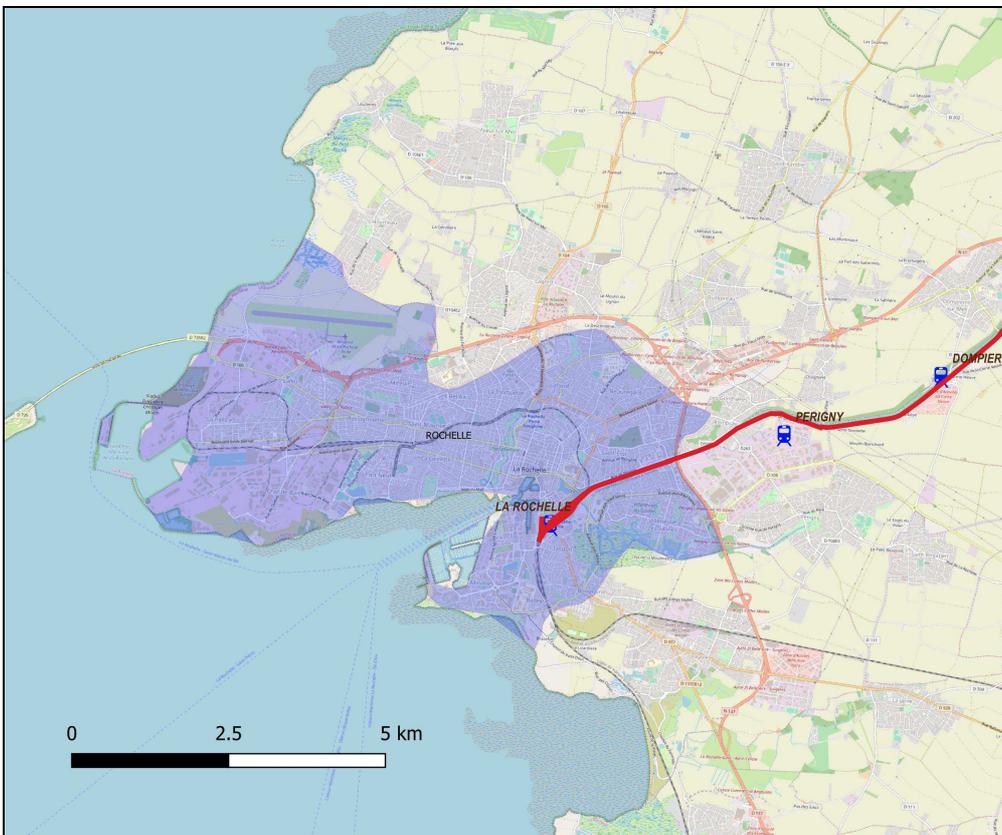
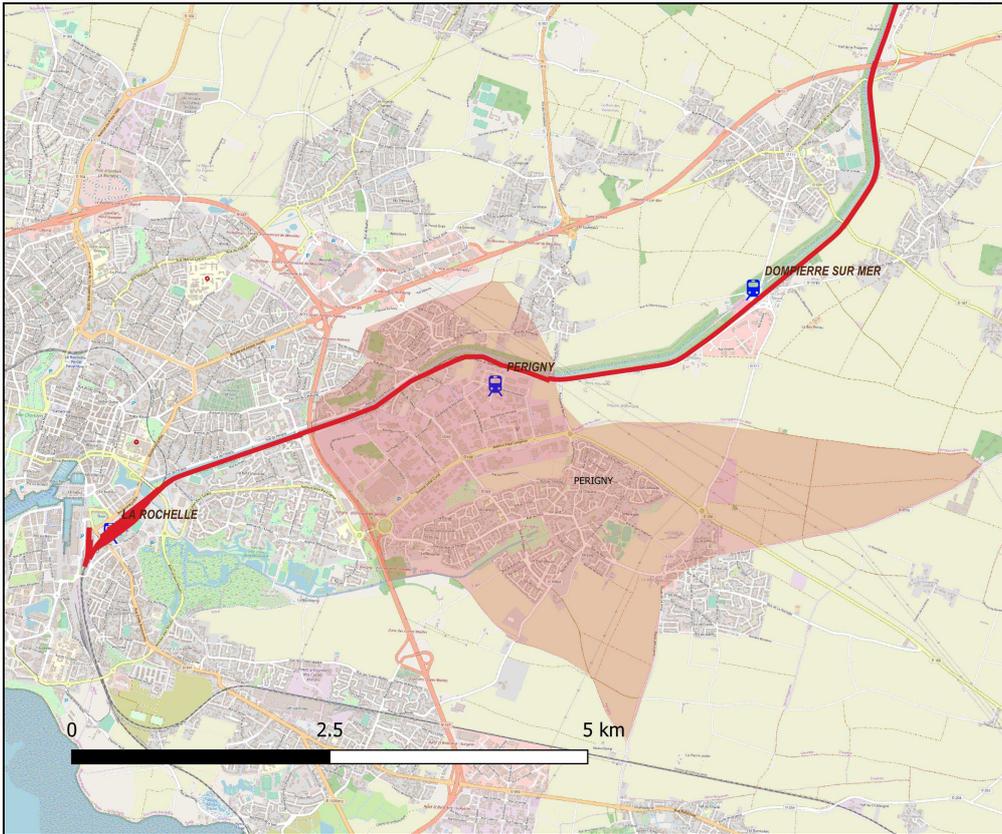
Les zones de chalandises détaillées pour chaque « gare TER »













Statistiques INSEE 2016 – Données brutes par zone de chalandise

Zone de chalandise de La Roche-sur-Yon

Données brutes – Totaux par commune de résidence et sous-totaux par commune de destination – **Trajets professionnels**

Commune de résidence	Code INSEE	Commune de destination	Code INSEE	Nombre d'individus
Aubigny-Les Clouzeaux	85008	Le-Champ-Saint-Père	85050	14,3703982
		Fontenay-le-Comte	85092	9,58026546
		Luçon	85128	23,9506637
		Sous-total		47,9013273
Mouilleron-le-Captif	85155	Luçon	85128	5,05804396
		Sous-total		5,05804396
Nesmy	85160	Le-Champ-Saint-Père	85050	4,96791882
		Luçon	85128	19,8716753
		Sous-total		24,8395941
La Roche-sur-Yon	85191	Périgny	17274	2,97170057
		La Rochelle	17300	11,9179293
		Le Champ-Saint-Père	85050	1,01119633
		Fontenay-le-Comte	85092	91,222387
		Luçon	85128	92,9101609
		Sous-total		200,033374
Venansault	85300	Périgny	17274	5,01859483
		Fontenay-le-Comte	85092	5,01859483
		Luçon	85128	5,06572322
		Sous-total		15,1029129
			TOTAL	292,935252

Données brutes – Totaux par commune de résidence et sous-totaux par commune de destination – **Trajets scolaires**

Commune de résidence	Code INSEE	Commune de destination	Code INSEE	Nombre d'individus
Aubigny-Les Clouzeaux	85008	Fontenay-le-Comte	85092	4,79013273
		Luçon	85128	4,79013273
		Sous-total		9,58026546
Mouilleron-le-Captif	85155	La Rochelle	17300	10,1163992
		Fontenay-le-Comte	85092	5,01852024
		Sous-total		15,13491944
Nesmy	85160			0
La Roche-sur-Yon	85191	La Rochelle	17300	17,9664271
		Fontenay-le-Comte	85092	9,9600429
		Luçon	85128	40,9044602
		Sous-total		68,8309301
Venansault	85300			0
			TOTAL	93,546115

Nombre d'individus recensés par commune de résidence et par commune de destination dans la zone de chalandise – Source INSEE 2016 – **Trajets professionnels**

Commune de résidence	Code INSEE	Nombre d'individus	Commune de destination	Code INSEE	Nombre d'individus
Aubigny-Les-Clouzeaux	85008	47,9013273	La Roche-sur-Yon	85191	-
Mouilleron-le-Captif	85155	5,05804396	Le Champ-Saint-Père	85050	20,3495133
Nesmy	85160	24,8395941	Luçon	85128	146,856267
La Roche-sur-Yon	85191	200,033374	Nalliers	85159	0



Venansault	85300	15,1029129	Velluire – Fontenay-le-Comte	85092 et 85299	105,821247
			Marans	17218	0
			Andilly-les-Marais	17008	0
			Dompierre-sur-Mer	17142	0
			Périgny	17274	7,9902954
			La Rochelle		
	TOTAL	292,935252		TOTAL	292,935252

Nombre d'individus recensés par commune de résidence et par commune de destination dans la zone de chalandise – Source INSEE 2016 – **Trajets scolaires**

Commune de résidence	Code INSEE	Nombre d'individus	Commune de destination	Code INSEE	Nombre d'individus
Aubigny-Les-Clouzeaux	85008	9,58026546	La Roche-sur-Yon	85191	-
Mouilleron-le-Captif	85155	15,1349194	Le Champ-Saint-Père	85050	0
Nesmy	85160	0	Luçon	85128	45,6945929
La Roche-sur-Yon	85191	68,8309301	Nalliers	85159	0
Venansault	85300	0	Fontenay-le-Comte	85092 et 85299	19,7686959
			Marans	17218	0
			Andilly-les-Marais	17008	0
			Dompierre-sur-Mer	17142	0
			Périgny	17274	0
			La Rochelle	17300	28,0828263
	TOTAL	93,546115		TOTAL	93,546115

Zone de chalandise de Le Champ-Saint-Père

Données brutes – Totaux par commune de résidence et sous-totaux par commune de destination – **Trajets professionnels**

Commune de résidence	Code INSEE	Commune de destination	Code INSEE	Nombre d'individus
Angles	85004	Dompierre-sur-Mer	17142	5,18153348
		La Rochelle	17300	5,0301714
		Luçon	85128	35,2506141
		La Roche-sur-Yon	85191	50,0338495
		Sous-Total		95,4961685
Avrillé	85010	La Rochelle	17300	5,1088767
		Luçon	85128	10,1644551
		La Roche-sur-Yon	85191	50,9855418
		Sous-total		66,2588736
Le Bernard	85022	Fontenay-le-Comte	85092	5
		Luçon	85128	20
		La Roche-sur-Yon	85191	55
		Sous-total		80
La Bretonnière-la-Claye	85036	Luçon	85128	50
		La Roche-sur-Yon	85191	25
		Sous-total		75
Le Champ-Saint-Père	85050	La Rochelle	17300	5,00467439
		Luçon	85128	35,0327207
		La Roche-sur-Yon	85191	135,126209
		Sous-total		175,1636041
La Couture	85074	Luçon	85128	19,6363636
		La Roche-sur-Yon	85191	24,5454545
		Sous-total		44,1818181
Curzon	85077	Fontenay-le-Comte	85092	5
		Luçon	85128	30
		La Roche-sur-Yon	85191	20
		Sous-total		55
Le Givre	85101	Luçon	85128	5,14423599
		La Roche-sur-Yon	85191	76,8324064
		Sous-total		81,97664239
La Jonchère	85116	Luçon	85128	4,7826087
		La Roche-sur-Yon	85191	33,4782609
		Sous-total		38,2608696
Longeville-sur-Mer	85127	Luçon	85128	15,4420674
		La Roche-sur-Yon	85191	55,0106864
		Sous-total		70,4527538
Moutiers-les-Mauxfaits	85156	Marans	17218	5
		La Rochelle	17300	10
		Luçon	85128	20
		La Roche-sur-Yon	85191	225
		Sous-total		260
Rosnay	85193	Luçon	85128	10,2419852
		La Roche-sur-Yon	85191	50,8107953
		Sous-total		61,0527805
Saint-Avaugourd-des-Landes	85200	Luçon	85128	10,2907997
		La Roche-sur-Yon	85191	77,2124769
		Sous-total		87,5032766
Saint-Benoist-sur-Mer	85201	Luçon	85128	9,48665298
		La Roche-sur-Yon	85191	28,4599589
		Sous-total		37,94661191
Saint-Cyr-en-Talmondais	85206	Fontenay-le-Comte	85092	5,03502719
		Luçon	85128	35,1411639
		La Roche-sur-Yon	85191	10,0706483
		Sous-total		50,24683939

Saint-Hilaire-la-Forêt	85231	La Roche-sur-Yon	85191	41,4720812
		Sous-total		41,4720812
Saint-Vincent-sur-Graon	85277	La Rochelle	17300	5,08026253
		Luçon	85128	10,1686145
		La Roche-sur-Yon	85191	188,17734
		Sous-total		203,426217
Saint-Vincent-sur-Jard	85278	Luçon	85128	10,0385208
		La Roche-sur-Yon	85191	25,096302
		Sous-total		35,1348228
La Tranche-sur-Mer	85294	La Rochelle	17300	5
		Fontenay-le-Comte	85092	5
		Luçon	85128	25
		La Roche-sur-Yon	85191	45
		Sous-total		80
		TOTAL		1 638,57336

Données brutes – Totaux par commune de résidence et sous-totaux par commune de destination – Trajets scolaires

Commune de résidence	Code INSEE	Commune de destination	Code INSEE	Nombre d'individus
Angles	85004	Luçon	85128	14,64969269
		La Roche-sur-Yon	85191	48,70253805
		Sous-total		63,35223074
Avrillé	85010	Fontenay-le-Comte	85092	5,162736916
		La Roche-sur-Yon	85191	41,08814608
		Sous-total		46,250883
Le Bernard	85022	La Roche-sur-Yon	85191	30
		Sous-total		30
La Bretonnière-la-Claye	85036	Luçon	85128	55
		La Roche-sur-Yon	85191	10
		Sous-total		65
Le Champ-Saint-Père	85050	Luçon	85128	35,03272074
		La Roche-sur-Yon	85191	55,0514183
		Sous-total		90,08413904
La Couture	85074			0
Curzon	85077	Luçon	85128	25
		La Roche-sur-Yon	85191	15
		Sous-total		40
Le Givre	85101	Luçon	85128	5,169923401
		La Roche-sur-Yon	85191	5,169923401
		Sous-total		10,3398468
La Jonchère	85116	La Roche-sur-Yon	85191	9,565217391
		Sous-total		9,565217391
Longeville-sur-Mer	85127	La Rochelle	17300	4,709270608
		Luçon	85128	4,850991282
		La Roche-sur-Yon	85191	64,11929426
		Sous-total		73,67955615
Moutiers-les-Mauxfaits	85127	Luçon	85128	5
		La Roche-sur-Yon	85191	75
		Sous-total		80
Rosnay	85193	Luçon	85128	5,244754807
		La Roche-sur-Yon	85191	15,48938462
		Sous-total		20,73413943
Saint-Avaugourd-des-Landes	85200	La Rochelle	17300	5,151683397
		La Roche-sur-Yon	85191	25,73959703
		Sous-total		30,89128043
Saint-Benoist-sur-Mer	85201	La Roche-sur-Yon	85191	4,743326489
		Sous-total		4,743326489
Saint-Cyr-en-Talmondais	85206	Luçon	85128	19,92255265
		La Roche-sur-Yon	85191	4,980638163
		Sous-total		24,90319081



Saint-Hilaire-la-Forêt		Luçon	85128	5,184010152
		La Roche-sur-Yon	85191	15,55203046
		Sous-total		20,73604061
Saint-Vincent-sur-Graon	85277	Fontenay-le-Comte	85092	10,17670392
		Luçon	85128	5,088351962
		La Roche-sur-Yon	85191	50,88352105
		Sous-total		66,14857693
Saint-Vincent-sur-Jard	85218	Luçon	85128	15,0577812
		La Roche-sur-Yon	85191	5,019260401
		Sous-total		20,0770416
La Tranche-sur-Mer	85294	Fontenay-le-Comte	85092	5
		Luçon	85128	35
		La Roche-sur-Yon	85191	40
		Sous-total		80
		TOTAL		776,5054694

Nombre d'individus recensés par commune de résidence et par commune de destination dans la zone de chalandise – Source INSEE 2016 – **Trajets professionnels**

Commune de résidence	Code INSEE	Nombre d'individus	Commune de destination	Code INSEE	Nombre d'individus
Angles	85004	95,49616848	La Roche-sur-Yon	85191	1 217,31201
Avrillé	85010	66,25887361	Le Champ-Saint-Père	85050	-
Le Bernard	85022	80	Luçon	85128	355,8208026
La Bretonnière-la-Claye	85036	75	Nalliers	85159	0
Le Champ-Saint-Père	85050	175,1636037	Velluire – Fontenay-le-Comte	85092 et 85299	20,03502719
La Couture	85074	44,18181818	Marans	17218	5
Curzon	85077	55	Andilly-les-Marais	17008	0
Le Givre	85101	81,97664238	Dompierre-sur-Mer	17142	5,181533477
La Jonchère	85116	38,26086957	Périgny	17274	0
Longeville-sur-Mer	85127	70,45275383	La Rochelle	17300	35,22398503
Moutiers-les-Mauxfaits	85156	260			
Rosnay	85193	61,05278051			
Saint-Avaugourd-des-Landes	85200	87,50327664			
Saint-Benoist-sur-Mer	85201	37,94661191			
Saint-Cyr-en-Talmondais	85206	50,24683936			
Saint-Hilaire-la-Forêt	85231	41,47208122			
Saint-Vincent-sur-Graon	85277	203,4262166			
Saint-Vincent-sur-Jard	85278	35,1348228			
La Tranche-sur-Mer	85294	80			
	TOTAL	1 638,573359		TOTAL	1 638,573358



Nombre d'individus recensés par commune de résidence et par commune de destination dans la zone de chalandise – Source INSEE 2016 – **Trajets scolaires**

Commune de résidence	Code INSEE	Nombre d'individus	Commune de destination	Code INSEE	Nombre d'individus
Angles	85004	63,35223074	La Roche-sur-Yon	85191	516,1042957
Avrillé	85010	46,250883	Le Champ-Saint-Père	85050	-
Le Bernard	85022	30	Luçon	85128	230,2007789
La Bretonnière-la-Claye	85036	65	Nalliers	85159	0
Le Champ-Saint-Père	85050	90,08413904	Fontenay-le-Comte	85092 et 85299	20,33944084
La Couture	85074	0	Marans	17218	0
Curzon	85077	40	Andilly-les-Marais	17008	0
Le Givre	85101	10,3398468	Dompierre-sur-Mer	17142	0
La Jonchère	85116	9,565217391	Périgny	17274	
Longeville-sur-Mer	85127	73,67955615	La Rochelle	17300	9,860954005
Moutiers-les-Mauxfaits	85156	80			
Rosnay	85193	20,73413943			
Saint-Avaugourd-des-Landes	85200	30,89128043			
Saint-Benoist-sur-Mer	85201	4,743326489			
Saint-Cyr-en-Talmondais	85206	24,90319081			
Saint-Hilaire-la-Forêt	85231	20,73604061			
Saint-Vincent-sur-Graon	85277	66,14857694			
Saint-Vincent-sur-Jard	85278	20,0770416			
La Tranche-sur-Mer	85294	80			
	TOTAL	776,5054694		TOTAL	776,5054694

Zone de chalandise de Luçon

Données brutes – Totaux par commune de résidence et sous-totaux par commune de destination – **Trajets professionnels**

Commune de résidence	Code INSEE	Commune de destination	Code INSEE	Nombre d'individus
Champagné-les-Marais	85049	Andilly les Marais	17008	5
		Dompierre-sur-Mer	17142	5
		Marans	17218	25
		Périgny	17274	25
		La Rochelle	17300	85
		Fontenay-le-Comte	85092	30
		Nalliers	85159	5
		La Roche-sur-Yon	85191	5
		Sous-total	185	
Chasnais	85058	Fontenay-le-Comte	85092	4,979398756
		La Roche-sur-Yon	85191	19,91759503
		Sous-total	24,89699379	
Corpe	85073	La Rochelle	17300	5,203582832
		Fontenay-le-Comte	85092	10,40716566
		La Roche-sur-Yon	85191	67,64657681
		Sous-total	83,2573253	
Grues	85104	La Roche-sur-Yon	85191	33,97065474
		Sous-total	33,97065474	
Lairoux	85117	Fontenay-le-Comte	85092	5
		Nalliers	85159	10
		La Roche-sur-Yon	85191	20
		Sous-total	35	
Luçon	85128	Dompierre-sur-Mer	17142	4,987173922
		Marans	17218	9,974347844
		Périgny	17274	4,987173922
		La Rochelle	17300	39,89739138
		Le Champ-Saint-Père	85050	4,987173922
		Fontenay-le-Comte	85092	99,74347844
		Nalliers	85159	29,92304353
		La Roche-sur-Yon	85191	189,512609
		Sous-total	384,012392	
Les-Magnils-Régniers	85131	Marans	17218	5,050849964
		La Rochelle	17300	5,050849964
		Fontenay-le-Comte	85092	5,050849964
		La Roche-sur-Yon	85191	54,77709767
		Sous-total	69,92964756	
Moreilles	85149	Marans	17218	4,786729858
		La Rochelle	17300	4,786729858
		Fontenay-le-Comte	85092	9,573459716
		Nalliers	85159	4,786729858
		La Roche-sur-Yon	85191	4,786729858
		Sous-total	28,72037915	
Péault	85171	Le Champ-Saint-Père	85050	5,214549314
		Fontenay-le-Comte	85092	10,38235186
		La Roche-sur-Yon	85191	25,88828914
		Sous-total	41,48519031	
Puyravault	85185	Marans	17218	10,14691835
		La Rochelle	17300	25,36729588
		Fontenay-le-Comte	85092	20,2938367
		Nalliers	85159	5,073459176
		La Roche-sur-Yon	85191	5,073459176
		Sous-total	65,95496928	

Saint-Denis-du-Payré	85207	Fontenay-le-Comte	85092	4,987012987
		La Roche-sur-Yon	85191	14,96103896
		Sous-total		19,94805195
Sainte-Gemme-la-Plaine	85216	Marais	17218	5,008367416
		La Rochelle	17300	15,02510225
		Fontenay-le-Comte	85092	45,07530674
		Nalliers	85159	20,03346966
		La Roche-sur-Yon	85191	55,09204158
		Sous-total		140,2342876
Saint-Michel-en-l'Herm	85255	La Rochelle	17300	5,01648095
		Fontenay-le-Comte	85092	15,00614238
		Sous-total		20,02262333
Triaize	85297	Périgny	17274	5
		La Rochelle	17300	35
		Fontenay-le-Comte	85092	5
		Nalliers	85159	10
		La Roche-sur-Yon	85191	5
		Sous-Total		60
		TOTAL		1 192,432515

Données brutes – Totaux par commune de résidence et sous-totaux par commune de destination – **Trajets scolaires**

Commune de résidence	Code INSEE	Commune de destination	Code INSEE	Nombre d'individus
Champagné-les-Marais	85049	Marais	17218	5
		La Rochelle	17300	20
		Fontenay-le-Comte	85092	25
		La Roche-sur-Yon	85191	10
		Sous-total		60
Chasnais	85058	Fontenay-le-Comte	85092	4,979398756
		La Roche-sur-Yon	85191	4,979398756
		Sous-total		9,958797512
Corpe	85073	Fontenay-le-Comte	85092	5,203582832
		La Roche-sur-Yon	85191	26,01791416
		Sous-total		31,22149699
Grues	85104	La Roche-sur-Yon	85191	9,53096761
		Sous-total		9,53096761
Lairoux	85117			0
Luçon	85128	Fontenay-le-Comte	85092	19,94869569
		La Roche-sur-Yon	85191	94,75630452
		Sous-total		114,7050002
Les Magnils-Reigniers	85131	La Rochelle	17300	5,067585011
		Fontenay-le-Comte	85092	5,050849964
		La Roche-sur-Yon	85191	30,32205608
		Sous-total		40,44049106
Moreilles	85149	Fontenay-le-Comte	85092	4,786729858
		Sous-total		4,786729858
Péault	85171	Fontenay-le-Comte	85092	16,12092203
		Sous-total		16,12092203
Puyravault	85185	La Rochelle	17300	5,073459176
		Fontenay-le-Comte	85092	10,14691835
		Nalliers	85159	10,14691835
		La Roche-sur-Yon	85191	5,073459176
		Sous-total		30,44075505
Saint-Denis-du-Payré	85207	La Roche-sur-Yon	85191	4,987012987
		Sous-total		4,987012987

Sainte-Gemme-la-Plaine	85216	La Rochelle	17300	5,008367416
		Fontenay-le-Comte	85092	5,008367416
		La Roche-sur-Yon	85191	15,02510225
		Sous-total		25,04183708
Saint-Michel-en-l'Herm	85191	La Roche-sur-Yon	85191	39,51822726
		Sous-total		39,51822726
Triaize	85297	La Roche-sur-Yon	85191	10
		Sous-total		10
		TOTAL		396,7522376

Nombre d'individus recensés par commune de résidence et par commune de destination dans la zone de chalandise – Source INSEE 2016 – **Trajets professionnels**

Commune de résidence	Code INSEE	Nombre d'individus	Commune de destination	Code INSEE	Nombre d'individus
Champagné-les-Marais	85049	185	La Roche-sur-Yon	85191	501,626092
Chasnais	85058	24,89699378	Le Champ-Saint-Père	85050	10,20172324
Corpe	85073	83,25732531	Luçon	85128	-
Grues	85104	33,97065474	Nalliers	85159	84,81670223
Lairoux	85117	35	Velluire – Fontenay-le-Comte	85092 et 85299	265,4990032
Luçon	85128	384,012392	Marais	17218	59,96721343
Les-Magnils-Régniers	85131	69,92964757	Andilly-les-Marais	17008	5
Moreilles	85149	28,72037915	Dompierre-sur-Mer	17142	9,987173922
Péault	85171	41,48519031	Périgny	17274	34,98717392
Puyravault	85185	65,95496928	La Rochelle	17300	220,3474331
Saint-Denis-du-Payré	85207	19,94805195			
Sainte-Gemme-la-Plaine	85216	140,2342876			
Saint-Michel-en-l'Herm	85255	20,02262333			
Triaize	85297	60			
	TOTAL	1 192,432515		TOTAL	1 192,432515

Nombre d'individus recensés par commune de résidence et par commune de destination dans la zone de chalandise – Source INSEE 2016 – **Trajets scolaires**

Commune de résidence	Code INSEE	Nombre d'individus	Commune de destination	Code INSEE	Nombre d'individus
Champagné-les-Marais	85049	60	La Roche-sur-Yon	85191	250,2104428
Chasnais	85058	9,958797513	Le Champ-Saint-Père	85050	0
Corpe	85073	31,22149699	Luçon	85128	-
Grues	85104	9,53096761	Nalliers	85159	10,14691835
Lairoux	85117	0	Fontenay-le-Comte	85092 et 85299	96,2454649
Luçon	85128	114,7050002	Marais	17218	5
Les-Magnils-Régniers	85131	40,44049105	Andilly-les-Marais	17008	0
Moreilles	85149	4,786729858	Dompierre-sur-Mer	17142	0
Péault	85171	16,12092203	Périgny	17274	0
Puyravault	85185	30,44075505	La Rochelle	17300	35,1494116



Saint-Denis-du-Payré	85207	4,987012987			
Sainte-Gemme-la-Plaine	85216	25,04183708			
Saint-Michel-en-l'Herm	85255	39,51822726			
Triaize	85297	10			
	TOTAL	396,7522376		TOTAL	396,7522377

Zone de chalandise de Nalliers

Données brutes – Totaux par commune de résidence et sous-totaux par commune de destination – **Trajets professionnels**

Commune de résidence	Code INSEE	Commune de destination	Code INSEE	Nombre d'individus
Chaillé-les-Marais (partiel)	85042	Luçon	85128	70,9551505
			Sous-total	70,9551505
La Chapelle-Thémer	85056	Fontenay-le-Comte	85092	10,0869953
		Luçon	85128	9,98848247
		La Roche-sur-Yon	85191	14,3569045
			Sous-total	34,4323822
L'Hermenault	85110	Fontenay-le-Comte	85092	74,6245307
		Luçon	85128	9,94993742
			Sous-total	84,5744681
Marsais-Sainte-Radégonde	85137	Fontenay-le-Comte	85092	46,9325153
		Luçon	85128	20,8588957
		La Roche-sur-Yon	85191	5,21472393
			Sous-total	73,006135
Mouzeuil-Saint-Martin	85158	La Rochelle	17300	10,275
		Fontenay-le-Comte	85092	138,7125
		Luçon	85128	46,2375
		La Roche-sur-Yon	85191	10,275
			Sous-total	205,5
Nalliers	85159	Marans	17218	10
		La Rochelle	17300	25
		Fontenay-le-Comte	85092	90
		Luçon	85128	135
		La Roche-sur-Yon	85191	35
			Sous-total	295
Pétosse	85174	Fontenay-le-Comte	85092	81,8925831
		Luçon	85128	5,15455858
		La Roche-sur-Yon	85191	15,3045154
			Sous-total	102,351657
Pouillé	85181	La Rochelle	17300	5,08614309
		Le Champ-Saint-Père	85050	5,08614309
		Fontenay-le-Comte	85092	50,2131493
		Luçon	85128	4,61031914
		La Roche-sur-Yon	85191	8,77874014
			Sous-total	73,7744947
Saint-Aubin-la-Plaine	85199	La Rochelle	17300	4,97196262
		Fontenay-le-Comte	85092	4,97196262
		Luçon	85128	29,8317757
		La Roche-sur-Yon	85191	4,97196262
			Sous-total	44,7476636
Saint-Étienne-de-Brillouet	85209	Fontenay-le-Comte	85092	10
		Luçon	85128	20
		La Roche-sur-Yon	85191	10
			Sous-total	40
Saint-Jean-de-Beugné	85233	La Rochelle	17300	5
		Luçon	85128	50
		La Roche-sur-Yon	85191	25
			Sous-total	80
Saint-Martin-des-Fontaines	85245	Fontenay-le-Comte	85092	20
			Sous-total	20
Saint-Valérien	85274	Fontenay-le-Comte	85092	49,904943
		Luçon	85128	19,9619772
		La Roche-sur-Yon	85191	4,9904943
			Sous-total	74,8574145

Thiré	85290	La Rochelle	17300	4,97918721
		Fontenay-le-Comte	85092	20,0452244
		Luçon	85128	20,1739649
		La Roche-sur-Yon	85191	10,0352752
		Sous-total		55,2336517
		TOTAL		1 254,43302

Données brutes – Totaux par commune de résidence et sous-totaux par commune de destination – **Trajets scolaires**

Commune de résidence	Code INSEE	Commune de destination	Code INSEE	Nombre d'individus
Chaillé-les-Marais (partiel)	85042	Luçon	85128	60,8187005
		La Roche-sur-Yon	85191	15,2046751
		Sous-total		76,0233756
La Chapelle-Thémer	85056	Fontenay-le-Comte	85092	5,0682467
		La Roche-sur-Yon	85191	20,5239043
		Sous-total		25,592151
L'Hermenault	85110	La Rochelle	17300	4,97496871
		Fontenay-le-Comte	85092	44,7747184
		Luçon	85128	4,97496871
		La Roche-sur-Yon	85191	9,94993742
		Sous-total		64,6745932
Marsais-Sainte-Radégonde	85137	Fontenay-le-Comte	85092	41,7177914
		La Roche-sur-Yon	85191	5,21472393
		Sous-total		46,9325153
Mouzeuil-Saint-Martin	85158	Fontenay-le-Comte	85092	107,8875
		Luçon	85128	15,4125
		La Roche-sur-Yon	85191	20,55
		Sous-total		143,85
Nalliers	85159	Fontenay-le-Comte	85092	25
		Luçon	85128	110
		La Roche-sur-Yon	85191	25
		Sous-total		160
Pétosse	85174	Fontenay-le-Comte	85092	72,8471802
		Luçon	85128	5,07086797
		La Roche-sur-Yon	85191	15,2139627
		Sous-total		93,1320109
Pouillé	85181	Fontenay-le-Comte	85092	28,5901991
		Luçon	85128	4,8423902
		Sous-total		33,4325893
Saint-Aubin-la-Plaine	85199	Luçon	85128	14,9158879
		La Roche-sur-Yon	85191	14,9158879
		Sous-total		29,8317757
Saint-Étienne-de-Brillouet	85209	Fontenay-le-Comte	85092	10
Saint-Jean-de-Beugné	85233	Luçon	85128	10
Saint-Martin-des-Fontaines	85245	Fontenay-le-Comte	85092	5
Saint-Valérien	85274	Fontenay-le-Comte	85092	19,9619772
Thiré	85290	La Rochelle	17300	5,03049824
		Fontenay-le-Comte	85092	10,0609965
		Luçon	85128	4,97918721
		Sous-total		20,0706819
		TOTAL		738,50167



Nombre d'individus recensés par commune de résidence et par commune de destination dans la zone de chalandise – Source INSEE 2016 – **Trajets professionnels**

Commune de résidence	Code INSEE	Nombre d'individus	Commune de destination	Code INSEE	Nombre d'individus
Chaillé-les-Marais (partiel)	85042	70,9551505	La Roche-sur-Yon	85191	143,9276161
La Chapelle-Thémer	85056	34,43238222	Le Champ-Saint-Père	85050	5,086143086
L'Hermenault	85110	84,57446809	Luçon	85128	442,7225617
Marsais-Sainte-Radégonde	85137	73,00613497	Nalliers	85159	-
Mouzeuil-Saint-Martin	85158	205,5	Velluire Fontenay-le-Comte	85092 et 85299	597,3844037
Nalliers	85159	295	Marans	17218	10
Pétosse	85174	102,3516571	Andilly-les-Marais	17008	0
Pouillé	85181	73,77449472	Dompierre-sur-Mer	17142	0
Saint-Aubin-la-Plaine	85199	44,74766355	Périgny	17274	0
Saint-Étienne-de-Brillouet	85209	40	La Rochelle		55,31229292
Saint-Jean-de-Beugné	85233	80			
Saint-Martin-des-Fontaines	85245	20			
Saint-Valérien	85274	74,85741445			
Thiré	85290	55,2336517			
	TOTAL	1 254,433017		TOTAL	1 254,433018

Nombre d'individus recensés par commune de résidence et par commune de destination dans la zone de chalandise – Source INSEE 2016 – **Trajets scolaires**

Commune de résidence	Code INSEE	Nombre d'individus	Commune de destination	Code INSEE	Nombre d'individus
Chaillé-les-Marais (partiel)	85042	76,02337556	La Roche-sur-Yon	85191	126,5730914
La Chapelle-Thémer	85056	25,59215098	Le Champ-Saint-Père	85050	
L'Hermenault	85110	64,67459324	Luçon	85128	231,0145025
Marsais-Sainte-Radégonde	85137	46,93251534	Nalliers	85159	
Mouzeuil-Saint-Martin	85158	143,85	Fontenay-le-Comte	85092 et 85299	370,9086095
Nalliers	85159	160	Marans	17218	
Pétosse	85174	93,13201089	Andilly-les-Marais	17008	
Pouillé	85181	33,43258927	Dompierre-sur-Mer	17142	
Saint-Aubin-la-Plaine	85199	29,8317757	Périgny	17274	
Saint-Étienne-de-Brillouet	85209	10	La Rochelle	17300	10,00546695
Saint-Jean-de-Beugné	85233	10			
Saint-Martin-des-Fontaines	85245	5			
Saint-Valérien	85274	19,96197719			
Thiré	85290	20,07068192			
	TOTAL	738,5016701		TOTAL	738,5016704

Zone de chalandise de Les Velluire-sur-Vendée – Fontenay-le-Comte

Données brutes – Totaux par commune de résidence et sous-totaux par commune de destination – **Trajets professionnels**

Commune de résidence	Code INSEE	Commune de destination	Code INSEE	Nombre d'individus
Auchay-sur-Vendée	85009	Marans	17218	4,926253687
		Périgny	17274	10,03494934
		La Rochelle	17300	4,926253687
		Sous-total		19,88745671
Chaillé-les-Marais (partiel)	85042	Périgny	17274	10,13645008
		La Rochelle	17300	25,34112519
		Sous-total		35,47757527
Doix-lès-Fontaines	85080	Marans	17218	5
		Périgny	17274	3,907928389
		La Rochelle	17300	8,907928389
		Luçon	85128	11,72378517
		Nalliers	85159	3,907928389
		La Roche-sur-Yon	85191	16,72378517
Sous-total		50,17135551		
Fontenay-le-Comte	85092	Marans	17218	22,39721033
		Périgny	17274	12,59686426
		La Rochelle	17300	34,63898106
		Luçon	85128	48,8452924
		Nalliers	85159	3,635185607
		La Roche-sur-Yon	85191	72,84750793
Sous-total		194,9610416		
Le Gué-de-Velluire	85105	Andilly les Marais	17008	5,241153945
		Marans	17218	5,146720944
		La Rochelle	17300	10,20071034
		La Roche-sur-Yon	85191	5,146720944
Sous-total		25,73530617		
Le Langon	85121	La Rochelle	17300	15
		Luçon	85128	15
		Nalliers	85159	10
		La Roche-sur-Yon	85191	15
Sous-total		55		
Longèves	85126	La Rochelle	17300	4,981103553
		Luçon	85128	19,92441421
		La Roche-sur-Yon	85191	29,88662132
Sous-total		54,79213908		
Maillé	85132	La Rochelle	17300	5,010311827
		La Roche-sur-Yon	85191	10,07046456
Sous-total		15,08077639		
Maillezais	85133	La Rochelle	17300	5,093720732
		Luçon	85128	10,18744146
Sous-total		15,28116219		
Montreuil	85148	Marans	17218	10,1051751
		Luçon	85128	5,105279016
		La Roche-sur-Yon	85191	5,052587549
Sous-total		20,26304167		
Le Poiré-sur-Velluire	85177	Luçon	85128	9,946041927
		Sous-total		9,946041927
Saint-Martin-de-Fraigneau	85244			0
Saint-Pierre-le-Vieux	85265	Luçon	85128	4,978301541
		La Roche-sur-Yon	85191	5,015463078
Sous-total		9,993764619		

La Taillée	85286	Dompierre-sur-Mer	17142	5,0117429
		Marans	17218	15,0789396
		Périgny	17274	15,07884471
		La Rochelle	17300	35,27894723
		Sous-total		70,44847444
Les Velluire-sur-Vendée	85299	Marans	17218	5
		La Rochelle	17300	10
		Luçon	85128	15
		Sous-total		30
Vix	85303	Marans	17218	24,97852248
		Périgny	17274	10,07367093
		La Rochelle	17300	55,11788002
		Nalliers	85159	4,913845147
		La Roche-sur-Yon	85191	4,995500403
		Sous-total		100,079419
Vouillé-les-Marais	85304	Dompierre-sur-Mer	17142	5,057471264
		Marans	17218	40,45977011
		La Rochelle	17300	50,57471264
		Luçon	85128	40,45977011
		Sous-total		136,5517241
		TOTAL		843,6692787

Données brutes – Totaux par commune de résidence et sous-totaux par commune de destination – **Trajets scolaires**

Commune de résidence	Code INSEE	Commune de destination	Code INSEE	Nombre d'individus
Auchay-sur-Vendée	85009	La Rochelle	17300	4,92625369
		La Roche-sur-Yon	85191	10,0349493
		Sous-total		14,961203
Chaillé les Marais (partiel)	85042			0
Doix-lès-Fontaines	85080	Luçon	85128	11,7237852
		La Roche-sur-Yon	85191	10
		Sous-total		21,7237852
Fontenay-le-Comte	85092	Marans	17218	2,19459389
		La Rochelle	17300	18,5665986
		Luçon	85128	12,2431943
		La Roche-sur-Yon	85191	76,5718195
		Sous-total		109,576206
Le Gué-de-Velluire	85105	La Rochelle	17300	5,14672094
		Luçon	85128	4,96292865
		Sous-total		10,1096496
Le Langon	85121	La Rochelle	17300	5
		Luçon	85128	15
		La Roche-sur-Yon	85191	15
		Sous-total		35
Longèves	85126	La Rochelle	17300	4,98110355
		La Roche-sur-Yon	17191	14,9433107
		Sous-total		19,9244142
Maillé	85132			0
Maillezais	85133	La Rochelle	17300	5,09372073
		La Roche-sur-Yon	17191	5,09372073
		Sous-total		10,1874415
Montreuil	85148	La Rochelle	17300	5,05258755
		La Roche-sur-Yon	17191	9,8465842
		Sous-total		14,8991718
Le Poiré-sur-Velluire	85177			0
Saint-Martin-de-Fraigneau	85244	Luçon	85128	9,93374841
		Sous-total		9,93374841



Saint-Pierre-le-Vieux	85265	Luçon	85128	4,86846085
		La Roche-sur-Yon	85191	4,76104367
		Sous-total		9,62950452
La Taillée	85286	La Roche-sur-Yon	85191	10,1109076
		Marans	17218	5,09954594
		La Rochelle	17300	5,0117429
		Sous-total		20,2221965
Les Velluire-sur-Vendée	85299	La Roche-sur-Yon	85191	5
		Sous-total		5
Vix	85303	La Rochelle	17300	29,8506905
		Luçon	85128	4,9955004
		La Roche-sur-Yon	85191	9,95000496
		Sous-total		44,7961959
Vouillé-les-Marais	85304	La Rochelle	17300	5,05747126
		Luçon	85128	25,2873563
		Sous-total		30,3448276
		TOTAL		356,308344

Nombre d'individus recensés par commune de résidence et par commune de destination dans la zone de chalandise – Source INSEE 2016 – **Trajets professionnels**

Commune de résidence	Code INSEE	Nombre d'individus	Commune de destination	Code INSEE	Nombre d'individus
Auchay-sur-Vendée	85009	19,88745671	La Roche-sur-Yon	85191	164,738651
Chaillé-les-Marais (partiel)	85042	35,47757527	Le Champ-Saint-Père	85050	0
Doix-lès-Fontaines	85080	50,1713555	Luçon	85128	181,1703258
Fontenay-le-Comte	85092	194,9610416	Nalliers	85159	22,45695914
Le Gué-de-Velluire	85105	25,73530617	Velluire – Fontenay-le-Comte	85092 et 85299	-
Le Langon	85121	55	Marans	17218	133,0925923
Longèves	85126	54,79213908	Andilly-les-Marais	17008	5,241153945
Maillé	85132	15,08077639	Dompierre-sur-Mer	17142	10,06921416
Maillezais	85133	15,2811622	Périgny	17274	61,82870771
Montreuil	85148	20,26304166	La Rochelle		265,0716746
Le Poiré-sur-Velluire	85177	9,946041927			
Saint-Martin-de-Fraigneau	85244	0			
Saint-Pierre-le-Vieux	85265	9,993764619			
La Taillée	85286	70,44847444			
Les Velluire-sur-Vendée	85299	30			
Vix	85303	100,079419			
Vouillé-les-Marais	85304	136,5517241			
	TOTAL	843,6692787		TOTAL	843,6692787

Nombre d'individus recensés par commune de résidence et par commune de destination dans la zone de chalandise – Source INSEE 2016 – **Trajets scolaires**

Commune de résidence	Code INSEE	Nombre d'individus	Commune de destination	Code INSEE	Nombre d'individus
Auchay-sur-Vendée	85009	14,96120303	La Roche-sur-Yon	85191	171,3123406



Chaillé-les-Marais (partiel)	85042	0	Le Champ-Saint-Père	85050	
Doix-lès-Fontaines	85080	21,72378517	Luçon	85128	89,0149741
Fontenay-le-Comte	85092	109,5762063	Nalliers	85159	
Le Gué-de-Velluire	85105	10,1096496	Fontenay-le-Comte	85092 et 85299	-
Le Langon	85121	35	Marans	17218	7,294139829
Longèves	85126	19,92441421	Andilly-les-Marais	17008	
Maillé	85132	0	Dompierre-sur-Mer	17142	
Maillezais	85133	10,18744146	Périgny	17274	
Montreuil	85148	14,89917175	La Rochelle	17300	88,68688978
Le Poiré-sur-Velluire	85177	0			
Saint-Martin-de-Fraigneau	85244	9,93374841			
Saint-Pierre-le-Vieux	85265	9,629504519			
La Taillée	85286	20,2221965			
Les Velluire-sur-Vendée	85299	5			
Vix	85303	44,7961959			
Vouillé-les-Marais	85304	30,34482759			
	TOTAL	356,3083444		TOTAL	356,3083443



Zone de chalandise de Marans

Données brutes – Totaux par commune de résidence et sous-totaux par commune de destination – **Trajets professionnels**

Commune de résidence	Code INSEE	Commune de destination	Code INSEE	Nombre d'individus
Charron	17091	Périgny	17274	39,8923202
		La Rochelle	17300	279,981441
		Luçon	85128	4,97574556
		La Roche-sur-Yon	85191	5,06145532
		Sous-total		329,910962
Marans	17218	Dompierre-sur-Mer	17142	10
		Périgny	17274	65
		La Rochelle	17300	320
		Fontenay-le-Comte	85092	40
		Luçon	85128	15
		La Roche-sur-Yon	85191	5
		Sous-total		455
La Ronde	17303	Périgny	17274	5,02043043
		La Rochelle	17300	154,337636
		Fontenay-le-Comte	85092	14,6326652
		Sous-total		173,990731
Saint-Cyr-du-Doret	17322	Périgny	17274	29,3213806
		La Rochelle	17300	48,8689676
		Fontenay-le-Comte	85092	4,88689676
		La Roche-sur-Yon	85191	4,88689676
		Sous-total		87,9641417
Saint-Jean-de-Liversay	17349	Dompierre-sur-Mer	17142	4,78674042
		Périgny	17274	62,2276254
		La Rochelle	17300	277,630944
		Fontenay-le-Comte	85092	9,57348083
		Sous-total		354,218791
Taugon	17439	Périgny	17274	20,1027488
		La Rochelle	17300	64,1832971
		Fontenay-le-Comte	85092	35,3732985
		Sous-total		119,659344
Chaillé-les-Marais (partiel)	85042	Périgny	17274	20,2729002
		La Rochelle	17300	60,8187005
		Fontenay-le-Comte	85092	30,4093502
		Sous-total		111,500951
L'île-d'Elle	85111	Dompierre-sur-Mer	17142	5,08958195
		Périgny	17274	20,3583278
		La Rochelle	17300	91,6124751
		Fontenay-le-Comte	85092	66,1645654
		Luçon	85128	20,3583278
		La Roche-sur-Yon	85191	5,08958195
		Sous-total		208,672860
Sainte-Radégonde-des-Noyers	85267	Périgny	17274	20,8487685
		La Rochelle	17300	61,050832
		Fontenay-le-Comte	85092	25,7445277
		Luçon	85128	20,8408047
		La Roche-sur-Yon	85191	5,31499413
		Sous-total		133,799927
		TOTAL		1 974,717708



Données brutes – Totaux par commune de résidence et sous-totaux par commune de destination – **Trajets scolaires**

Commune de résidence	Code INSEE	Commune de destination	Code INSEE	Nombre d'individus
Charron	17091	La Rochelle	17300	74,693482
		Luçon	85128	5,0327226
		La Roche-sur-Yon	85191	10,008306
		Sous-total		89,7345106
Marans	17218	Dompierre-sur-Mer	17142	5
		Périgny	17274	20
		La Rochelle	17300	185
		La Roche-sur-Yon	85191	10
		Sous-total		220
La Ronde	17303	La Rochelle	17300	29,313928070
		Sous-total		29,31392807
Saint-Cyr-du-Doret	17322	La Rochelle	17300	14,6606903
		Sous-total		14,6606903
Saint-Jean-de-Liversay	17349	La Rochelle	17300	157,962434
		Sous-total		157,962434
Taugon	17439	Périgny	17274	4,80151113
		La Rochelle	17300	28,4031503
		Sous-total		33,2046614
Chaillé-les-Marais (partiel)	85042	La Rochelle	17300	10,1364501
		Sous-total		10,1364501
L'Île-d'Elle	85111	La Rochelle	17300	5,08958195
		Fontenay-le-Comte	85092	45,8062376
		Luçon	85128	5,08958195
		Sous-total		55,9854015
Sainte-Radégonde-des-Noyers	85267	La Rochelle	17300	5,14812386
		Fontenay-le-Comte	85092	5,23089362
		Luçon	85128	41,6001705
		La Roche-sur-Yon	85191	15,6926809
		Sous-total		67,6718688
		TOTAL		678,669448

Nombre d'individus recensés par commune de résidence et par commune de destination dans la zone de chalandise – Source INSEE 2016 – **Trajets professionnels**

Commune de résidence	Code INSEE	Nombre d'individus	Commune de destination	Code INSEE	Nombre d'individus
Charron	17091	329,91096155	La Roche-sur-Yon	85191	25,3529282
Marans	17218	455	Le Champ-Saint-Père	85050	0
La Ronde	17303	173,99073126	Luçon	85128	61,1748781
Saint-Cyr-du-Doret	17322	87,96414169	Nalliers	85159	0
Saint-Jean-de-Liversay	17349	354,21879077	Velluire Fontenay-le-Comte	85092 et 85299	226,784785
Taugon	17439	119,65934434	Marans	17218	-
Chaillé-les-Marais (partiel)	85042	111,5009508	Andilly-les-Marais	17008	-
L'Île-d'Elle	85111	208,67286	Dompierre-sur-Mer	17142	19,8763224
Sainte-Radégonde-des-Noyers	85267	133,799927	Périgny	17274	283,044502
			La Rochelle	17300	1358,48429
		1 974,717707		TOTAL	1 974,71771



Nombre d'individus recensés par commune de résidence et par commune de destination dans la zone de chalandise – Source INSEE 2016 – **Trajets scolaires**

Commune de résidence	Code INSEE	Nombre d'individus	Commune de destination	Code INSEE	Nombre d'individus
Charron	17091	89,73451055	La Roche-sur-Yon	85191	35,7009869
Marans	17218	220	Le Champ-Saint-Père	85050	0
La Ronde	17303	29,31392807	Luçon	85128	51,72247505
Saint-Cyr-du-Doret	17322	14,66069028	Nalliers	85159	0
Saint-Jean-de-Liversay	17349	157,9624337	Fontenay-le-Comte	85092 et 85299	51,03713122
Taugon	17439	33,20466141	Marans	17218	-
Chaillé-les-Marais (partiel)	85042	10,1364501	Andilly-les-Marais	17008	-
L'Île-d'Elle	85111	55,98540146	Dompierre-sur-Mer	17142	5
Sainte-Radégonde-des-Noyers	85267	67,67186881	Périgny	17274	24,80151113
			La Rochelle	17300	510,4078406
	TOTAL	678,6699444		TOTAL	678,6699444



Zone de chalandise d'Andilly-les-Marais – Saint-Ouen-d'Aunis

Données brutes – Totaux par commune de résidence et sous-totaux par commune de destination – **Trajets professionnels**

Commune de résidence	Code INSEE	Commune de destination	Code INSEE	Nombre d'individus
Andilly	17008	Dompierre-sur-Mer	17142	15,0683423
		Périgny	17274	77,729174
		La Rochelle	17300	353,680405
		Luçon	85128	10,3560438
		Sous-total		456,833965
Longèves	17208	Périgny	17274	55
		La Rochelle	17300	155
		Fontenay-le-Comte	85092	10
		Sous-total		220
Saint-Ouen-d'Aunis	17376	Dompierre-sur-Mer	17142	15,2812691
		Périgny	17274	66,1669885
		La Rochelle	17300	335,815454
		Fontenay-le-Comte	85092	5,08854804
		Sous-total		422,35226
Villedoux	17472	Périgny	17274	75,1677852
		La Rochelle	17300	435,973154
		Luçon	85128	5,01118568
		Sous-total		516,152125
			TOTAL	1 615,33835

Données brutes – Totaux par commune de résidence et sous-totaux par commune de destination – **Trajets scolaires**

Commune de résidence	Code INSEE	Commune de destination	Code INSEE	Nombre d'individus
Andilly	17008	La Rochelle	17300	125,129636
		La Roche-sur-Yon	85191	4,72660669
		Sous-total		129,856242
Longèves	17208	La Rochelle	17300	65
		Sous-total		65
Saint-Ouen-d'Aunis	17376	Périgny	17274	5,05744138
		La Rochelle	17300	167,456152
		Luçon	85128	10,1304122
		Sous-total		182,644005
Villedoux	17472	La Rochelle	17300	165,369128
		Sous-total		165,369128
			TOTAL	542,869375

Nombre d'individus recensés par commune de résidence et par commune de destination dans la zone de chalandise – Source INSEE 2016 – **Trajets professionnels**

Commune de résidence	Code INSEE	Nombre d'individus	Commune de destination	Code INSEE	Nombre d'individus
Andilly	17008	456,83396522	La Roche-sur-Yon	85191	0
Longèves	17208	220	Le Champ-Saint-Père	85050	0
Saint-Ouen-d'Aunis	17376	422,35225999	Luçon	85128	15,36722949
Villedoux	17472	516,15212528	Nalliers	85159	0
			Velluire – Fontenay-le-Comte	85092 et 85299	15,08854804



			Marans	17218	-
			Andilly-les-Marais	17008	-
			Dompierre-sur-Mer	17142	30,34961145
			Périgny	17274	274,06394769
			La Rochelle		1 280,46901382
	TOTAL	1615,33835		TOTAL	1 615,33835

Nombre d'individus recensés par commune de résidence et par commune de destination dans la zone de chalandise – Source INSEE 2016 – **Trajets scolaires**

Commune de résidence	Code INSEE	Nombre d'individus	Commune de destination	Code INSEE	Nombre d'individus
Andilly	17008	129,8562425	La Roche-sur-Yon	85191	4,726606685
Longèves	17208	65	Le Champ-Saint-Père	85050	0
Saint-Ouen-d'Aunis	17376	182,6440053	Luçon	85128	10,13041224
Villedoux	17472	165,3691275	Nalliers	85159	0
			Fontenay-le-Comte	85092 et 85299	0
			Marans	17218	-
			Andilly-les-Marais	17008	-
			Dompierre-sur-Mer	17142	0
			Périgny	17274	5,057441375
			La Rochelle	17300	522,954915
	TOTAL	542,8693753		TOTAL	542,8693753



Zone de chalandise de Dompierre-sur-Mer

Données brutes – Totaux par commune de résidence et sous-totaux par commune de destination – **Trajets professionnels**

Commune de résidence	Code INSEE	Commune de destination	Code INSEE	Nombre d'individus
Dompierre-sur-Mer	17142	Marans	17218	15,2528879
		La Rochelle	17300	893,382702
		Fontenay-le-Comte	85092	10,2388736
		Sous-total		918,874464
Saint-Rogatien	17391	Andilly les Marais	17008	5,0384996
		La Rochelle	17300	387,815675
		Sous-total		392,854174
Saint-Xandre	17414	Marans	17218	19,467414
		La Rochelle	17300	837,098802
		Fontenay-le-Comte	85092	4,8668535
		La Roche-sur-Yon	85191	4,8668535
		Sous-total		866,299923
		TOTAL		2 178,02856

Données brutes – Totaux par commune de résidence et sous-totaux par commune de destination – **Trajets scolaires**

Commune de résidence	Code INSEE	Commune de destination	Code INSEE	Nombre d'individus
Dompierre-sur-Mer	17142	La Rochelle	17300	353,798802
		Sous-total		353,798802
Saint-Rogatien	17391	Périgny	17274	4,98039497
		La Rochelle	17300	271,066577
		Sous-total		276,046972
Saint-Xandre	17414	Marans	17218	4,8668535
		Périgny	17274	4,8668535
		La Rochelle	17300	540,986709
		Sous-total		550,720416
		TOTAL		1 180,56619

Nombre d'individus recensés par commune de résidence et par commune de destination dans la zone de chalandise – Source INSEE 2016 – **Trajets professionnels**

Commune de résidence	Code INSEE	Nombre d'individus	Commune de destination	Code INSEE	Nombre d'individus
Dompierre-sur-Mer	17142	918,874464	La Roche-sur-Yon	85191	4,86685350
Saint-Rogatien	17391	392,854174	Le Champ-Saint-Père	85050	0
Saint-Xandre	17414	866,299923	Luçon	85128	0
			Nalliers	85159	0
			Fontenay-le-Comte	85092 et 85299	15,10572707
			Marans	17218	34,72030191
			Andilly-les-Marais	17008	5,03849960
			Dompierre-sur-Mer	17142	-
			Périgny	17274	-
			La Rochelle	17300	2 118,29717897
	TOTAL	2 178,02856		TOTAL	2 178,028561



Nombre d'individus recensés par commune de résidence et par commune de destination dans la zone de chalandise – Source INSEE 2016 – **Trajets scolaires**

Commune de résidence	Code INSEE	Nombre d'individus	Commune de destination	Code INSEE	Nombre d'individus
Dompierre-sur-Mer	17142	918,874464	La Roche-sur-Yon	85191	0
Saint-Rogatien	17391	276,046972	Le Champ-Saint-Père	85050	0
Saint-Xandre	17414	550,720416	Luçon	85128	0
			Nalliers	85159	0
			Velluire – Fontenay-le-Comte	85092 et 85299	0
			Marans	17218	4,866853498
			Andilly-les-Marais	17008	-
			Dompierre-sur-Mer	17142	-
			Périgny	17274	9,847248468
			La Rochelle		1165,852088
	TOTAL	1 180,56619		TOTAL	1 180,56619



Zone de chalandise de Périgny

Nombre d'individus recensés par commune de résidence et par commune de destination dans la zone de chalandise – Source INSEE 2016 – **Trajets professionnels**

Commune de résidence	Code INSEE	Nombre d'individus	Commune de destination	Code INSEE	Nombre d'individus
Périgny	17274	1 563,48213891	La Roche-sur-Yon	85191	0
			Le Champ-Saint-Père	85050	0
			Luçon	85128	4,825562157
			Nalliers	85159	0
			Velluire – Fontenay-le-Comte	85092 et 85299	9,651124314
			Marans	17218	14,47668647
			Andilly-les-Marais	17008	0
			Dompierre-sur-Mer	17142	0
			Périgny	17274	-
			La Rochelle		1 534,528766
	TOTAL	1 563,4821389		TOTAL	1 563,482139

Nombre d'individus recensés par commune de résidence et par commune de destination dans la zone de chalandise – Source INSEE 2016 – **Trajets scolaires**

Commune de résidence	Code INSEE	Nombre d'individus	Commune de destination	Code INSEE	Nombre d'individus
Périgny	17274	719,0087614	La Roche-sur-Yon	85191	0
			Le Champ-Saint-Père	85050	0
			Luçon	85128	0
			Nalliers	85159	0
			Fontenay-le-Comte	85092 et 85299	0
			Marans	17218	9,651124314
			Andilly-les-Marais	17008	0
			Dompierre-sur-Mer	17142	0
			Périgny	17274	-
			La Rochelle	17300	709,3576371
	TOTAL	719,0087614		TOTAL	719,0087614



Zone de chalandise de La Rochelle

Nombre d'individus recensés par commune de résidence et par commune de destination dans la zone de chalandise – Source INSEE 2016 – **Trajets professionnels**

Commune de résidence	Code INSEE	Nombre d'individus	Commune de destination	Code INSEE	Nombre d'individus
La Rochelle	17300	218,6591163	La Roche-sur-Yon	85191	22,27850463
			Le Champ-Saint-Père	85050	0
			Luçon	85128	24,86543318
			Nalliers	85159	1,040679918
			Velluire – Fontenay-le-Comte	85092 et 85299	50,97736794
			Marans	17218	111,236503
			Andilly-les-Marais	17008	8,260627636
			Dompierre-sur-Mer	17142	-
			Périgny	17274	-
			La Rochelle		-
	TOTAL	218,6591163		TOTAL	218,6591163

Nombre d'individus recensés par commune de résidence et par commune de destination dans la zone de chalandise – Source INSEE 2016 – **Trajets scolaires**

Commune de résidence	Code INSEE	Nombre d'individus	Commune de destination	Code INSEE	Nombre d'individus
La Rochelle	17300	27,85739888	La Roche-sur-Yon	85191	7,568357046
			Le Champ-Saint-Père	85050	
			Luçon	85128	
			Nalliers	85159	
			Fontenay-le-Comte	85092 et 85299	13,50573455
			Marans	17218	6,783307285
			Andilly-les-Marais	17008	
			Dompierre-sur-Mer	17142	
			Périgny	17274	
			La Rochelle	17300	
	TOTAL	27,85739888		TOTAL	27,85739888



Evolution de la population des communes des zones de chalandise – 1975 à 2016 – Source INSEE

Communes (classées par zone de chalandise)	Population 1975	Population 2016	Variation en nombre	Variation en %	Variation annuelle moyenne
Aubigny-Les-Clouzeaux	3 274	6 285	3 011	92%	1,60%
Mouilleron-le-Captif	1 894	4 913	3 019	159%	2,35%
Nesmy	1 390	2 857	1 467	106%	1,77%
La Roche-sur-Yon	44 713	53 741	9 028	20%	0,45%
Venansault	1 787	4 657	2 870	161%	2,36%
Angles	964	2 785	1 821	189%	2,62%
Avrillé	912	1 400	488	54%	1,05%
Le Bernard	561	1 209	648	116%	1,89%
La Bretonnière-la-Claye	295	582	287	97%	1,67%
Le Champ-Saint-Père	1 236	1 839	603	49%	0,97%
La Couture	148	216	68	46%	0,93%
Curzon	542	493	-49	-9%	-0,23%
Le Givre	263	492	229	87%	1,54%
La Jonchère	277	440	163	59%	1,14%
Longeville-sur-Mer	1 791	2 495	704	39%	0,81%
Moutiers-les-Mauxfaits	1 261	2 121	860	68%	1,28%
Rosnay	436	622	186	43%	0,87%
Saint-Avaugourd-des-Landes	303	462	159	52%	1,03%
Saint-Benoist-sur-Mer	283	376	93	33%	0,70%
Saint-Cyr-en-Talmondais	260	817	557	214%	2,83%
Saint-Hilaire-la-Forêt	260	817	557	214%	2,83%
Saint-Vincent-sur-Graon	1 000	1 481	481	48%	0,96%
Saint-Vincent-sur-Jard	452	1 303	851	188%	2,62%
La Tranche-sur-Mer	2 125	2 907	782	37%	0,77%
Champagné-les-Marais	1 020	1 757	737	72%	1,34%
Chasnais	285	726	441	155%	2,31%
Corpe	599	1 053	454	76%	1,39%
Grues	739	832	93	13%	0,29%
Lairoux	418	619	201	48%	0,96%
Luçon	9 002	9 467	465	5%	0,12%
Les-Magnils-Régniers	845	1 618	773	91%	1,60%
Moreilles	239	404	165	69%	1,29%
Péault	366	607	241	66%	1,24%
Puyravault	348	672	324	93%	1,62%
Saint-Denis-du-Payré	406	384	-22	-5%	-0,14%
Sainte-Gemme-la-Plaine	1 170	2 049	879	75%	1,38%
Saint-Michel-en-l'Herm	1 937	2 356	419	22%	0,48%
Triaise	946	1 019	73	8%	0,18%
La Chapelle-Thémer	506	382	-124	-25%	-0,68%
L'Hermenault	964	911	-53	-5%	-0,14%
Marsais-Sainte-Radégonde	439	510	71	16%	0,37%
Mouzeuil-Saint-Martin	1 061	1 233	172	16%	0,37%
Nalliers	1 749	2 316	567	32%	0,69%
Pétosse	395	698	303	77%	1,40%
Pouillé	581	616	35	6%	0,14%
Saint-Aubin-la-Plaine	290	532	242	83%	1,49%
Saint-Étienne-de-Brillouet	426	606	180	42%	0,86%
Saint-Jean-de-Beugné	352	599	247	70%	1,31%
Saint-Martin-des-Fontaines	219	175	-44	-20%	-0,55%
Saint-Valérien	396	525	129	33%	0,69%
Thiré	448	570	122	27%	0,59%
Auchay-sur-Vendée	681	1 122	441	65%	1,23%
Doix-lès-Fontaines	1 277	1 717	440	34%	0,72%
Fontenay-le-Comte	15 275	13 424	-1 851	-12%	-0,31%
Le Gué-de-Velluire	449	546	97	22%	0,48%
Le Langon	953	1 046	93	10%	0,23%
Longèves	554	1 318	764	138%	2,14%
Maillé	779	765	-14	-2%	-0,04%
Maillezais	853	956	103	12%	0,28%
Montreuil	476	794	318	67%	1,26%



Saint-Martin-de-Fraigneau	489	815	326	67%	1,25%
Saint-Pierre-le-Vieux	772	966	194	25%	0,55%
La Taillée	408	579	171	42%	0,86%
Vix	1 521	1 802	281	18%	0,41%
Vouillé-les-Marais	391	762	371	95%	1,64%
Les Velluire-sur-Vendée	1 128	1 375	247	22%	0,48%
Charron	1 444	1 980	536	37%	0,77%
Marans	3 987	4 517	530	13%	0,30%
La Ronde	718	1 063	345	48%	0,96%
Saint-Cyr-du-Doret	345	637	292	85%	1,51%
Saint-Jean-de-Liversay	1 424	2 830	1 406	99%	1,69%
Taugon	653	795	142	22%	0,48%
L'Île-d'Elle	1 292	1 909	617	48%	0,96%
Sainte-Radégonde-des-Noyers	1 412	1 534	122	9%	0,20%
Charron	630	907	277	44%	0,89%
Andilly-les-Marais	1 075	2 217	1 142	106%	1,78%
Longèves	371	955	584	157%	2,33%
Saint-Ouen-d'Aunis	339	1 639	1 300	383%	3,92%
Villedoux	767	2 240	1 473	192%	2,65%
Dompierre-sur-Mer	2 928	5 387	2 459	84%	1,50%
Saint-Rogatien	557	2 206	1 649	296%	3,41%
Saint-Xandre	2 135	4 718	2 583	121%	1,95%
Périgny	2 445	8 281	5 836	239%	3,02%
La Rochelle	79 757	75 736	-4 021	-5%	-0,13%

Zones de chalandise	Population 1975	Population 2016	Variation en nombre	Variation en %	Variation annuelle moyenne
La Roche-sur-Yon	53 058	72 453	19 395	37%	0,76%
Le Champ-Saint-Père	13 369	22 857	9 488	71%	1,32%
Luçon	18 320	23 563	5 243	29%	0,62%
Nalliers	7 826	9 673	1 847	24%	0,52%
Les Velluire / Fontenay-le-Comte	26 006	27 987	1 981	8%	0,18%
Marans	11 905	16 172	4 267	36%	0,75%
Andilly-les-Marais	2 552	7 051	4 499	176%	2,51%
Dompierre-sur-Mer	5 620	12 311	6 691	119%	1,93%
Périgny	2 445	8 281	5 836	239%	3,02%
La Rochelle	79 757	75 736	-4 021	-5%	-0,13%

Synthèse des statistiques INSEE 2016 – Projection 2030 avant correction

Destination <i>Trajets quotidiens professionnels et scolaires</i> <i>INSEE 2016</i>	La Roche-sur-Yon	Le Champ-Saint-Père	Luçon	Nalliers	Velluire – Fontenay-le-Comte	Marans	Andilly St Ouen-d'Aunis	Dompierre-sur-Mer	Périgny	La Rochelle	TOTAL
Départ											
La Roche-sur-Yon		20	193	-	126	-	-	-	8	40	386
Le Champ-Saint-Père	1 733		586	-	40	5	-	5	-	45	2 415
Luçon	752	10		95	362	65	5	10	35	256	1 589
Nalliers	270	5	674		968	10	-	-	-	65	1 993
Velluire – Fontenay-le-Comte	336	-	270	22		140	5	10	62	354	1 200
Marans	61	-	113	-	278		-	25	308	1 869	2 653
Andilly-les-Marais – Saint-Ouen-d'Aunis	5	-	26	-	15	-		30	279	1 803	2 158
Dompierre-sur-Mer	5	-	-	-	15	40	5		10	3 284	3 358
Périgny	-	-	5	-	10	24	-	-		2 244	2 283
La Rochelle	30	-	25	1	64	118	8	-	-		247
TOTAL	3 192	36	1 891	118	1 878	402	24	80	702	9 960	18 283

Destination <i>Trajets quotidiens professionnels et scolaires</i> <i>Projection 2030 avant correction</i>	La Roche-sur-Yon	Le Champ-Saint-Père	Luçon	Nalliers	Velluire – Fontenay-le-Comte	Marans	Andilly St Ouen-d'Aunis	Dompierre-sur-Mer	Périgny	La Rochelle	TOTAL
Départ											
La Roche-sur-Yon		22	211	-	138	-	-	-	9	44	424
Le Champ-Saint-Père	1 961		663	-	46	6	-	6	-	51	2 732
Luçon	809	11		102	389	70	5	11	38	275	1 710
Nalliers	289	5	720		1 034	11	-	-	-	70	2 129
Velluire – Fontenay-le-Comte	335	-	270	22		140	5	10	62	353	1 197
Marans	72	-	133	-	327		-	29	362	2 199	3 122
Andilly-les-Marais – Saint-Ouen-d'Aunis	6	-	34	-	20	-		40	371	2 397	2 868
Dompierre-sur-Mer	6	-	-	-	18	47	6		12	3 907	3 995
Périgny	-	-	6	-	12	31	-	-		2 905	2 955
La Rochelle	31	-	26	1	66	121	8	-	-		253
TOTAL	3 509	39	2 062	126	2 051	426	25	96	853	12 200	21 386

